



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2021
à 20h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2021.
3. Correspondance.
4. Demande de crédit urgent de CHF 290'000.- relative aux travaux pour la réfection de la route entre Montalchez et La Prise-Robert.
5. Demande de crédit urgent de CHF 295'000.- relative à la réfection de la partie sud de la route Prés-Juniers – Prise-Robert.
6. Construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix 2e étape : demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.-.
7. Rapport relatif à l'utilisation du fonds de fusion pour la création d'un pont-AVS pour les collaborateur·trice·s de la commune.
8. Adoption de la nouvelle convention d'organisation du GSR (Guichet social régional).
9. Rapport du Conseil communal relatif au projet fédérateur de la fusion et nomination de 11 membres du législatif pour une commission ad hoc de l'exécutif.
10. Réponse à la motion du groupe PLR demandant une étude d'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute N5 à travers le village de Bevaix.
11. Réponse à la motion du groupe PLR relative à une étude de faisabilité pour la transformation de l'ancien Hôpital de La Béroche en hôtel d'entreprises.
12. Motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds de l'énergie et à baisser le coefficient fiscal.
13. Motion du groupe Socialiste : « Pollution et risques d'inondation : nos cours d'eau méritent notre attention ».
14. Programme de législature 2021-2024.
15. Informations du Conseil communal.
16. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, vice-présidente, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à chacun-e. Elle annonce que le président, M. J. Bergamin, est absent pour raison de santé et qu'elle va le remplacer pour cette séance. Mme A. Hessler-Wyser demande aux personnes présentes de faire preuve d'indulgence étant donné qu'elle n'est pas habituée à cet exercice et demande lors des prises de parole que chacun-e donne son nom avant de s'exprimer étant donné que c'est Mme E. Coucheman qui s'occupe de prendre le procès-verbal. Elle profite également de rappeler que le masque est obligatoire, excepté durant les prises de parole, selon les directives cantonales.

Avant l'appel, elle demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées, des absent-e-s et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessous.

Excusé-e-s :

M. J. Bergamin, président, s'est excusé, non remplacé

M. O. Brunner, remplacé par M. L. Francey

Mme C. Muster, remplacée par M. M.-A. Langel

M. T. Rothen, remplacé par Mme Y. Essoo

Mme R. Javet, remplacée par M. D. Camarda

M. P. Ginggen, s'est excusé, non remplacé

M. J.-J. Bourquin, s'est excusé, non remplacé

Absent : M. D. Bubanec

Présents : 37 membres, la majorité est à 19 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Le procès-verbal est adopté par 35 oui et 1 abstention, avec des remerciements à son auteure, Mme A. Cosandier.

3. Correspondance

La vice-présidente, Mme A. Hessler-Wyser, n'a personnellement reçu aucune correspondance pour le bureau du Conseil général. Il en est de même pour la chancellerie, et il n'y a donc pas de correspondance à partager lors de cette séance.

4. Demande de crédit urgent de CHF 290'000.- relative aux travaux pour la réfection de la route entre Montalchez et La Prise-Robert

Mme A. Hessler-Wyser propose de traiter les points 4 et 5 de l'ordre du jour simultanément étant donné que ces derniers sont liés. Cependant, la votation sur les deux arrêtés se fera de manière séparée.

M. M. Rognon prend la parole et explique qu'à fin juin dernier, de fortes intempéries ont touché la région de La Grande Béroche. Ces événements ont occasionné de nombreux dégâts chez les privés mais aussi sur les infrastructures communales, notamment sur certaines routes et le long du canal de La Vaux à Vaumarcus. En premier lieu, le service technique a tenté de faire l'inventaire des dégâts, travail difficile à réaliser, et a également tenté de classer les différentes interventions afin de les prioriser en terme d'urgence.

La première demande de crédit de CHF 290'000.- est actuellement en grande partie dépensée car il s'agit d'une demande de crédit urgent selon l'article 21 du règlement communal sur les finances. La commune a fait preuve de réactivité, d'ailleurs, au milieu du mois d'août, M. M. Rognon a été interpellé par un riverain au sujet de cette nouvelle route et ce dernier a grandement remercié la commune pour la réactivité et la rapidité d'exécution. Il a même ajouté : « Passez boire un coup de pinard à l'occasion ! ». M. M. Rognon transmet également ses remerciements à tous ceux qui ont participé à ces travaux. Il rappelle aussi

que ces fortes pluies ont eu lieu le soir du match de football Suisse – France et que sans doute la totalité des intervenants auraient préféré profiter du match en sirotant un Mojito. De plus, il transmet également ses remerciements à la commission financière pour sa flexibilité et sa rapidité de traitement. M. M. Rognon ajoute qu'il verra dans quelle mesure il pourra étendre l'invitation qu'il vient de citer.

Il profite également de parler directement de la seconde partie des dégâts et indique qu'il répondra aux questions s'il devait y en avoir. Il s'agit de l'intervention qui n'était pas forcément urgente au mois de juin et qui pouvait dès lors attendre la présente séance du Conseil général. Cependant, elle est présentée avec une clause d'urgence afin que les travaux soient réalisés encore cette année. Cette méthode est proposée pour éviter que l'hiver altère les réparations provisoires actuellement en place.

Mme M. Tenot Nicati prend la parole et explique que la commission financière a donné un préavis favorable et a été avertie très rapidement. Elle rajoute que le rapport a été fait dans des délais qui peuvent être jugés plus qu'acceptables et que la commission a donné un préavis favorable aux deux crédits demandés. Elle intervient ensuite au nom de la commission technique qui, pour les deux crédits demandés, a également été consultée et a donné 5 préavis favorables contre 1 abstention. En conclusion, ces deux crédits ont été vus en commission et ont tous deux obtenus un préavis favorable.

M. J. Fehlbaum : « *Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR se rallie totalement à l'avis de la COFI et du Conseil communal et avalise la première demande à l'unanimité en remerciant l'exécutif et les services communaux pour leur réactivité dans la recherche de solutions rapides. Pour ce qui est de la deuxième demande de crédit urgent, là également le groupe PLR se rallie totalement à l'avis de la commission financière et du Conseil communal et avalise cette demande à l'unanimité avec urgence. Merci.* »

Mme Z. Nater : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste s'est également penché sur les deux demandes de crédit discutées précédemment et c'est tout naturellement que le groupe Socialiste accepte les deux demandes de crédit à l'unanimité et tient à remercier le Conseil communal et le personnel communal pour leur réactivité et le travail effectué suite à ces événements survenus cet été. Merci.* »

Mme S. Noirat : « *Madame la vice-présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, concernant ces deux demandes de crédit urgent, le groupe des Verts comprend que les travaux effectués après ces intempéries du 28 juin entre Montalchez et Prise-Robert étaient nécessaires. Attendre de réparer ces routes aurait été contreproductif car au vu des nombreuses autres intempéries qui sont arrivées par la suite, dans le courant de juillet, l'urgence était de mise. Par conséquent, nous remercions les travaux publics et le service technique, ainsi que les conseillers communaux pour la rapidité de leurs expertises et de leurs agissements pour la satisfaction et la sécurité des citoyens de La Grande Béroche. C'est pourquoi, le groupe des Verts accepte ces demandes de crédit. Merci de votre attention.* »

M. J. Lopes de Jesus : « Bonsoir, Mesdames, Messieurs, par rapport à ces deux demandes de crédit, le Groupement est favorable pour le point 4 et le 5. Un grand merci pour tous ces travaux et pour la rapidité. ».

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit urgent de CHF 290'000.- relative aux travaux pour la réfection de la route entre Montalchez et La Prise-Robert est accepté à l'unanimité.**

5. Demande de crédit urgent de CHF 295'000.- relative à la réfection de la partie sud de la route Prés-Juniers – Prise-Robert

Se référer au point 4 pour la discussion concernant ce sujet.

Mme A. Hessler-Wyser demande s'il y a encore une demande de prise de parole qui aimerait être faite concernant ce point. Elle rappelle que l'arrêté nécessite les 2/3 des voix puisqu'il y a la clause d'urgence.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit urgent de CHF 295'000.- relative à la réfection de la partie sud de la route Prés-Juniers – Prise-Robert est accepté à l'unanimité.**

6. Construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix 2e étape : demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.-

Dans un premier temps, **Mme A. Hessler-Wyser** demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas.

M. T. Egger : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, c'est effectivement une deuxième étape comme on appelle ça, une première ou une deuxième étape, au vu des investissements qui devront être consentis si votre autorité les juge pertinents. Il paraissait important de rappeler l'ensemble des éléments pour arriver à ce crédit ce soir même si une bonne partie de la salle a déjà eu l'occasion d'avoir les informations. Je passerai assez rapidement sur les différents slides donc si vous avez des questions, je suis bien entendu à disposition pour y répondre. Lors de la séance du législatif du 17 mai, ici-même, votre autorité a voté deux crédits de CHF 650'000.- et CHF 1'500'000.-. Tous les principes qui ont été validés au sein de ce rapport ne sont pas remis en question, ils sont considérés comme acquis. Ensuite, effectivement, sous la Commune de Bevaix, un crédit total de CHF 690'000 avait été voté. Il restait un montant de CHF 354'444.- sur ce crédit d'investissement. Notre autorité exécutive a décidé d'utiliser ce montant, à savoir CHF 170'000.-, pour arriver avec un avant-projet ici pour vous ce soir. Effectivement, pour mener à bien cet avant-projet, comme vous le savez, le gagnant du concours est le bureau Graber & Peter à Aigle. Les différents mandataires sont ceux donnés au sein du document. Grosso modo tous ces mandataires ont été consultés pour arriver au plan de l'avant-projet qui vous est présenté ce soir. Merci.* ».

M. T. Egger montre ensuite la photo de la première page du rapport, où l'on peut voir ce à quoi pourrait ressembler la future double salle de gym avec à côté le chauffage à distance. Il rappelle également qu'il s'agit bien entendu d'un dessin d'avant-projet et que des changements mineurs pourront encore s'opérer sur les plans. Mais que le concept est là.

M. T. Egger montre à l'écran des projections de plans de la future salle de gym, selon son PowerPoint de présentation :

- On peut voir le plan de l'avant-projet comme prévu à la base, sans la proposition du parking souterrain. Il y a un dessin de la future double salle avec le chauffage à distance à côté avec création d'une nouvelle placette pour 33 places de parc, soit 28 places + 5 places le long de la rue du Collège.

- Ensuite, on a un plan plus précis, avec notamment la placette qui serait créée, le chauffage à distance, et la double salle de gym avec la partie supérieure, la cuisine et la partie des tables du parascolaire, avec également le grand hall d'entrée.
- On peut voir l'étage inférieur avec la double salle de gym, les gradins qui sont en option et également les sorties de secours en cas d'incendie. Ce volume est indispensable pour créer des doubles salles de gym aux normes « Macolin ». On voit également toute la partie chauffage à distance sur la partie Ouest, avec l'ouverture des trappes qui donneront vers cette future place.
- Future vue sur le Verger, avec les escaliers qui donneraient entre la future salle et le chauffage à distance, pour amener les gens soit sur la partie supérieure, soit sur la partie inférieure.
- Par rapport au chauffage à distance, M. T. Egger évoque le fait qu'il souhaite vivement l'implanter au projet, ou plutôt reprendre le réseau qui est déjà existant. Le réseau actuel fournit notamment les bâtiments communaux sur le village de Bevaix. Il explique qu'il faut également savoir que la chaudière, qui est actuellement disposée dans l'ancien collège à Bevaix, ne pourra plus être utilisée en 2024. En effet, l'ordonnance sur la protection de l'air change et ces installations ne pourront plus être utilisées car elles ne respectent pas la législation qui sera en vigueur à partir de 2024. Il en est de même pour celle de Gorgier. L'idée est donc d'implanter ce futur chauffage à distance à côté de la future salle afin d'avoir un réseau le plus important possible, pour des raisons évidentes en termes d'énergie et de protection du climat.
- Au niveau de la cuisine, la direction qui a été prise est d'avoir une cuisine de type professionnelle, qui certes a un coût, mais dans le but d'avoir l'opportunité de cuisiner tous les jours pour l'ensemble des enfants qui sont au parascolaire au niveau du site bevaisan. C'est déjà le cas actuellement, mais c'est une cuisine qui n'est pas vraiment faite pour cuisiner une centaine de repas par jour. Cette nouvelle cuisine serait utilisée par le personnel déjà en place sur Bevaix afin de cuisiner des repas pour les enfants en parascolaire à Bevaix, et il faudra voir s'il est envisageable de faire plus de repas et de les livrer sur d'autres sites du parascolaire.
- Concernant le parking, il y avait deux possibilités à la base, et selon l'exécutif, la possibilité du parking souterrain semble être plus envisageable et réaliste et ce malgré le coût de la place qui s'élève quand même pratiquement à CHF 70'000.-. L'avant-projet, comme il avait été ficelé à la base, disposait uniquement de 33 places de parc. Il a été senti à travers certaines présentations au sein de la commission des utilisateurs, dont certains membres sont présents ce soir, que la problématique du parking allait être centrale. Une première variante de parking souterrain a été proposée, sous l'ensemble du volume de cette double salle. Dans ce cas-là, 40 places de parc en souterrain seraient créées, pour un prix total de CHF 2'750'000.- TTC, avec une précision à plus ou moins 20%. Donc à la place des 33 places proposées à la base, il y en aurait 63 alors qu'il y en a 46 en tout autour de la salle de gym actuelle. A futur, si le législatif décide d'aller dans ce sens, il y en aurait quand même une petite vingtaine de places supplémentaire.
- Pour le futur accès au parking souterrain, il doit largement être discuté si le législatif accepte cette demande de crédit. L'accès présenté sur le plan actuellement est possible mais doit certainement être amélioré.

- Le souterrain, l'entrée, la boucle, les 40 places de parc, l'ascenseur et la sortie sont présentés par M. T. Egger. Certaines personnes se posaient la question de la hauteur de ce parking, notamment sur la possibilité de faire entrer un van dans le souterrain. Bien évidemment, c'est difficile en phase d'avant-projet de répondre à ce type de demande mais a priori, il serait possible de faire passer des véhicules de 2 mètres 40 de haut.
- L'autre aspect concernait la possibilité de faire des places de parc supplémentaires en surface. En effet, il y a des zones qui s'y prêteraient bien et qui appartiennent à la commune. Environ 21 places supplémentaires pourraient être créées pour un coût de CHF 250'000.- TTC + CHF 155'000.- TTC pour une partie en dépose-minute. La zone se situe du côté inférieur du plan, à côté du collège. Bien entendu, il y a toute une réflexion à avoir sur la façon dont les gens vont tourner autour de cette future salle. C'est une opportunité, mais il faut aussi avoir en tête que dès le moment où un chantier démarre, toute la zone est entièrement fermée. Il n'y a plus aucune voiture qui peut se parquer là durant la durée des travaux et il va falloir installer un parking provisoire, qui sera probablement dans la zone présente sur le triangle du Vatican.
- Le montant préfinancé s'élève à l'heure actuelle à CHF 5'042'193.44, accepté en partie par l'autorité de La Grande Béroche pour une somme de CHF 3'000'000.- et déjà provisionné par l'autorité précédente de Bevaix pour une somme de CHF 2'042'193.44. La part du préfinancement représente ainsi environ le 43% du projet total estimé à 11,626 millions de francs, sans amortissement.
- Le coût total de la salle est de CHF 11'625'831.- TTC. En ajoutant les options, notamment les gradins, représentant une option centrale pour les futurs utilisateurs consultés, le montant s'élève alors à CHF 11'778'765.- TTC. Au sein du rapport présenté ce printemps, la somme de CHF 9'756'000.- TTC avait été évoquée. Si on ajoute à ce montant la démolition et le désamiantage, on arrive à CHF 10'036'000.- TTC. Une explication plus détaillée des montants se trouve dans le rapport, mais grosso modo si on enlève toutes les plus-values qui sont pour la grande majorité pas du ressort de la commune, à part la cuisine, on arrive à un montant de CHF 10'413'145.- TTC, qui est comparable aux CHF 10'036'000.- à CHF 400'000.- près. On peut dire que le prix évoqué dans le premier rapport n'était donc pas faux mais des éléments externes sont venus s'ajouter à ce premier montant.
- Concernant le coût du CAD, en comptant tout ce qui fonctionnerait au sein du futur bâtiment CAD (bâtiment, chaudières, etc.), il s'élève à CHF 2'410'110.-. Avec les extensions prévues, on arrive grosso modo à CHF 3'000'000.- pour le CAD. Pour rappel, la présente demande de crédit de cette séance de CHF 1'500'000.- comprend déjà l'étude de l'extension du réseau.
- Le coût du parking en surface pour la création de 21 places s'élève à CHF 405'000.-, soit CHF 19'300.- la place. Avec les 33 places prévues au sein de l'avant-projet + les 21 places nouvellement créées, on aurait en surface 54 places alors qu'actuellement il n'y a que 46 places.
- Pour le coût du parking souterrain, pour une création de 40 places souterraines, il s'élève à CHF 2'750'000.-, soit CHF 68'750.- la place.

Pour conclure, la demande de crédit présentée lors de cette séance s'élève à CHF 1'200'000.- pour l'avant-projet comme il avait été imaginé à la base + CHF 300'000.- pour l'étude d'un parking souterrain qui permettrait d'éviter d'avoir des voitures en surface. L'exécutif propose donc, avec l'appui des commissions consultées, un crédit global de CHF 1'500'000.-. M. T. Egger rappelle également que pour tout projet, lorsque l'on a projet qui vaut environ CHF 10'000'000, 10% concerne uniquement les frais d'architectes globaux,

soit CHF 1'000'000.- de frais d'architectes, sans compter les autres mandataires. Il s'agit d'un travail conséquent pour lequel des gens avec de l'expertise et de l'expérience sont impliqués. De plus, il faut compter des frais d'héliographie, frais en lien avec toutes les reproductions papiers (plans papiers, etc.), de l'ordre de 4%. Le montant de CHF 11'778'765.- comprend tous les frais déjà engagés jusqu'à présent. Il comprend la totalité des coûts du projet de la double salle de gymnastique de Bevaix. Cependant, si on fait la totalité des coûts en comprenant le parking souterrain, le CAD et la double salle de gym, on arrive pratiquement à CHF 18'000'000.-. Et si l'entier des futurs travaux et le crédit sont acceptés ce soir, il faudra ajouter à ces CHF 18'000'000.- un certain montant pour la gestion des alentours de cette salle (piétons, vélos, voitures). On arriverait au total à un petit CHF 20'000'000.-.

Si le crédit est voté ce soir et sans référendum, la demande de crédit en lien avec la totalité de l'ouvrage pourra être faite en 2022.

Mme S. Berger : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole au nom des deux commissions, la commission technique et la commission sports-loisirs-culture. Nous avons siégé ensemble. Le conseiller communal nous a présenté ce rapport et la demande de crédit. Effectivement, ça a soulevé passablement de questions notamment au niveau du parking souterrain, mais finalement pas tellement, et même pas du tout au niveau du CAD. Les deux commissions à leur majorité ont accepté cette demande de crédit de CHF 1'500'000.-. Merci.* »

M. J. Panes : « *En tant que secrétaire de la commission financière, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs. La commission financière s'est réunie le 15 septembre dernier lors d'une séance exclusivement consacrée à cet objet.*

Elle a longuement débattu de l'opportunité d'étudier un parking souterrain après avoir visité les terrains susceptibles d'abriter des parkings extérieurs et elle a majoritairement conclu que cette étude était nécessaire.

La commission financière s'est également préoccupée de l'effet de cette dépense, comme l'a dit M. Tom Egger, qui est estimée à près de CHF 20'000'000.- si l'on prend en compte les préalables des Murdines, le CAD, les options et les aménagements ultérieurs en plus des frais déjà engagés par la nouvelle salle de gymnastique de Gorgier, tout ça face à la capacité d'endettement de notre commune. Notre commission a été rassurée par Tom Egger qui a exposé que les dépenses n'interviendraient pas simultanément d'une part, et qu'en plus nous avons la possibilité, une fois par législature, de déroger au frein à l'endettement.

Au vote, 6 voix se sont exprimées en faveur d'un crédit d'étude de CHF 1'500'000.-, incluant l'étude du parking face à 1 avis divergent qui aurait préféré limiter le crédit à CHF 1'200'000.- sans étudier le parking jugé superflu. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, au sein du groupe PLR la discussion a porté essentiellement sur la problématique du parcage. En dépit du coût, nous sommes unanimement d'avis que le crédit doit être accepté en l'état et inclure au moins l'étude de la partie parking souterrain. La question a été soulevée chez nous, du moment où le législatif pourra activer ou désactiver cette option parking souterrain et nous souhaitons que le législatif puisse se prononcer sur ce point avant, ou dans le cas de l'acceptation du crédit définitif de réalisation. Question fut également soulevée du processus décisionnel pour redonner le projet à un bureau dont la version initiale avait été finalement stoppée en raison de son coût. Un éclaircissement du chef de dicastère sur ce point du processus légal nous serait agréable. Et il est également demandé le devenir des infrastructures existantes du CAD actuel dans le bâtiment du collège en cas du développement de ce nouveau projet de CAD. On a bien compris que la chaudière était condamnée mais qu'en est-il du reste des installations ? Au final, le groupe PLR acceptera cette demande de crédit de manière pratiquement unanime. Merci de votre attention.* »

Mme C. Wermeille : « Au nom des Verts, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, dans son rapport du 8 septembre 2021, le Conseil communal rappelle l'historique ainsi que les éléments principaux concernant la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix. Nous tenons à le remercier pour la qualité et la clarté des documents remis et pour la gestion de ce projet central pour les enfants et les sociétés de notre commune. Le groupe des Verts soutient la demande d'un crédit d'engagement pour le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres. Par contre, il s'oppose aux CHF 300'000.- d'honoraires pour la création du parking souterrain. Différentes études ont déjà été réalisées à ce sujet. La synthèse des avantages et des inconvénients présentés dans le rapport Graber & Petter architectes est très claire : un parking souterrain serait non seulement très coûteux, mais il engendrerait encore de nombreux problèmes d'aménagement des alentours du site et il augmenterait les risques d'oppositions lors de la mise à l'enquête, ce qui retarderait tout le projet. Finalement, il pourrait remettre en question le principe d'application des gabarits discuté avec le service de l'aménagement du territoire et le service des permis de construire du canton de Neuchâtel. De plus, des places de parc en surface sont tout à fait possibles et aménageables. Investir CHF 300'000.-, soit pas moins de 20% du budget des honoraires totaux, pour l'étude d'un tel projet, donc parking souterrain, est totalement disproportionné. Le groupe des Verts accepterait donc le crédit d'engagement, mais seulement si celui-ci était d'un montant de CHF 1'200'000.-. De ce fait, le groupe des Verts propose d'amender l'arrêté proposé, en ce qui concerne le crédit d'engagement et le but de ce même crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport concernant cet objet : un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- pour le projet d'un ouvrage de grande envergure. Le Groupement est sensible au fait que le moteur des investissements est lié au devis public qui est alimenté par l'impôt. Cela demande une efficience toute particulière. Le Groupement encourage la réflexion avant l'action pour atteindre cette efficience. Il est donc indispensable de réaliser une étude détaillée pour évaluer la situation. En conclusion, le Groupement soutien pleinement la demande de crédit proposée par le Conseil communal. Merci de votre attention. »

M. J. Reift : « Madame la vice-présidente, chers collègues, le point 6 de l'ordre du jour nous apporte clairement une discussion de politique générale. Aujourd'hui on ne parle pas d'une salle polyvalente de plus, ou d'une nouvelle salle pour les sociétés locales de Bevaix, mais on parle là clairement d'une nouvelle salle de sport avec des infrastructures modernes permettant de répondre non seulement à un besoin, mais surtout à un manque. Nous avons voté pour une fusion de nos villages, pour devenir plus grands, plus forts, le projet présenté ce soir va clairement nous obliger à regarder sous un autre prisme nos futurs choix. Aucune des communes fusionnées n'aurait eu les moyens de se lancer dans ce projet, et c'est exactement pour en arriver là que nous avons fusionné. La nouvelle salle de sport de Bevaix, il faut la voir comme une magnifique opportunité, pour notre commune, d'offrir un espace de qualité pour le sport en intérieur à toute notre région, pour que les clubs existants ou à venir puissent développer leurs activités, intéresser la jeunesse, créer de la vie simplement. Et c'est tout à fait dans l'air du temps, puisque ce mois une initiative populaire a été déposée pour que l'Etat dépense 1% de son budget pour soutenir le sport. Le magnifique projet préparé et présenté ce soir par notre Conseil communal est de grande qualité. On y voit deux salles de sport, la possibilité dans faire une seule, d'avoir des gradins pour le public, on pense futur, avec de l'énergie renouvelable, panneaux solaires, chauffage à distance, de l'isolation moderne, cela a un surcoût à court terme, mais uniquement à court terme et le groupe Socialiste demanderait même au Conseil communal d'oser aller encore plus loin en incluant des parois actives à ce projet. Mais il faudra tout de même faire attention à ne pas dépenser de l'argent pour des installations alibi et faire des doublons, mais vraiment penser sport, car

la commune dispose déjà d'une grande salle de spectacles, ici à Saint-Aubin, pour les arts de la scène, il y a le théâtre des Baladins au Plan-Jacot, le centre culturel de la Béroche, la Tarentule à Saint-Aubin, et nous allons créer une nouvelle salle polyvalente à Gorgier. On le voit cette nouvelle salle devra vraiment répondre aux besoins sportifs avant tout ! Comme nos villages n'ont pas vraiment la possibilité d'être reliés par un transport public de qualité, que la topographie avec ses dénivelés ne facilite pas les déplacements à vélo, que les distances entre les villages sont tout de même élevées pour les relier à pied, le Conseil communal nous propose d'inclure une variante avec augmentation d'une trentaine de places de parc, je ne parle pas de la variante 1 qui est inutile. Là encore bravo au Conseil communal, et là encore allons plus loin. Et pourquoi pas employer le verger communal en implantant dessous un vrai parking souterrain ? Un peu à l'image de l'arrêt de bus au collège des Cerisiers, avec éventuellement une entrée derrière la maison de commune et sortie rue Adolphe-Ribaux et libérer le vieux village des voitures mal garées, offrir aux commerces locaux des solutions, aux habitants du centre de recevoir des invités, etc. Vous l'aurez compris, le groupe Socialiste votera à l'unanimité pour ce projet et je demande à toutes et à tous une vraie vision et pas un petit sparadrap style rue des Charrières. C'est vrai que ce n'est pas évident de se lancer dans ce genre de réflexions, de dépenses, nous qui avons à peu près tous travaillé dans nos villages, avec un prisme beaucoup plus serré, mais aujourd'hui nous devons vraiment réfléchir Grande Béroche. Et pour conclure, j'aimerais mettre encore un accent tout particulier sur tous ces projets à venir. Il y a les salles de Gorgier et Bevaix, des contournements routiers, un nouveau plan d'aménagement, une zone d'activité industrielle, etc. Nous demandons à notre exécutif de mener à bien beaucoup de très gros projets et je pense qu'il va falloir les aider et qu'à très court terme, il va falloir penser à quelques postes en CDD pour mener à bien tout cela et les soulager. Merci. »

M. B. Schumacher : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, c'est à titre personnel que je souhaite tout de même revenir sur la procédure utilisée pour ce projet, qui me reste en travers de la gorge. Ce projet de grande salle à Bevaix a déjà un lourd passé. C'est un projet qui a été abandonné en 2017 afin d'étudier une nouvelle solution correspondant à une grande commune. Et voilà que 3 ans plus tard, le même bureau d'architectes vaudois s'est vu attribuer CHF 170'000.- pour reprendre le même projet et aboutir à l'avant-projet, présenté ce soir. Mais le projet qui nous est présenté ce soir n'est pas le même. La construction n'est plus en pierre mais en bois « tant mieux », le fond de la salle n'est plus à hauteur du verger mais enterré d'environ 3 mètres, il y a la chaufferie du CAD en plus, et plus de maison des jeunes. Ce projet est définitivement un nouveau projet. Quelle chance pour ce bureau d'architectes d'Aigle de se voir attribuer un montant de CHF 170'000.- pour continuer un projet qui avait été abandonné, arrêté par les anciennes autorités bevaisannes, et de, ce soir, se voir attribuer en plus un crédit de CHF 1'500'000.- pour poursuivre les études, qui plus est, certainement avec un parking supplémentaire. La question que je me pose, sur les 40 et quelques projets présentés lors du concours, n'y avait-il pas un projet d'un bureau neuchâtelois qui aurait pu être repris et poursuivi de la même manière ? Notre Grande Béroche est en train de construire 2 nouvelles salles de gym, l'une à Gorgier et l'autre à Bevaix mais attribue ces deux mandats aux architectes vaudois. Pour moi c'est un peu gros. La campagne cantonale « J'agis pour mon canton. Et toi ? » n'est définitivement pas arrivée jusqu'à La Grande Béroche.

Alors bien sûr, on me répondra que ce sont les marchés publics qui décident, que c'est la procédure, etc. alors que l'on se donne bonne conscience en fin d'année en distribuant des bons de CHF 30.- à nos citoyens, on est moins regardant en dépensant l'argent de ces mêmes contribuables à coups de millions en dehors de notre canton. Des millions qui ne rapporteront zéro en impôt dans notre commune et zéro en impôt dans notre canton. Pour moi, il est temps de se poser la question : « L'incompétence est-elle chez les architectes neuchâtelois, dans l'application des procédures de marché public ou chez les maîtres d'ouvrage ? ». Bien évidemment, je voterai ce crédit, à défaut d'autre solution, il faut avancer,

ce projet est bien et Bevaix a besoin de cette salle. Ce n'est qu'une couleuvre de plus à avaler, et je parie qu'il y en aura d'autres. Et tiens, aujourd'hui encore on lit dans un communiqué de presse de notre commune, je cite : « Le Conseil communal, dans sa politique économique, continue de soutenir les commerçants et les artisans dans le but de conserver un maximum d'activité et d'attractivité à La Grande Béroche. » Le dire c'est bien mais le faire serait encore mieux. Je vous remercie. »

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, avant de passer au choix concernant ce crédit, j'aimerais revenir sur la question du groupe PLR concernant le devenir du CAD. Effectivement, la chaudière en tant que telle ne peut plus être utilisée, elle va être démontée et valorisée lors du démontage. Le réseau actuel qui va notamment jusqu'au centre médical sera bien entendu réutilisé. Il faudra bien entendu certainement investir un petit peu pour le mettre à jour. Lorsqu'il y a une installation nouvelle qui vient se greffer, il y a forcément quelques ajouts. C'est clair que le CAD de Bevaix a déjà un certain nombre d'années mais on va réutiliser tout ce qui est possiblement réutilisable. Mais typiquement, la chaudière, elle va être supprimée et ne pourra pas être réutilisée. Il y a une telle avancée en termes notamment d'efficacité énergétique et de miniaturisation, qu'on ne pourra donc pas le réutiliser. Cela était donc la réponse à la question du devenir du CAD. Concernant le choix décisionnel, cela vous avait déjà été dit sauf erreur, finalement, il y a un concours qui a été fait et ce concours qui a été fait à Bevaix, c'est un marché public et le concours a défini 3 lauréats dont 1 gagnant. Le gagnant est en l'occurrence le bureau Graber & Petter Architectes. Lausannois, Neuchâtelois, Appenzellois, ce n'est pas à nous ici ce soir de dire si le choix était opportun ou pas de se diriger plutôt vers un vaudois qu'un neuchâtelois. Ensuite, effectivement la commune de Bevaix a arrêté le projet et on vous l'avait dit, on a demandé à des spécialistes avocats-juristes un avis de droit pour savoir s'il était envisageable de pouvoir reprendre le projet. Et puis, votre autorité nous demande aussi de ne pas dépenser trop et je vous rappelle que si on avait dû refaire une mise au concours, vous dépenseriez à nouveau CHF 300'000.-, donc sous-entendu les CHF 300'000.- dépensés par Bevaix vous les jetez clairement à la poubelle. Quel choix vous voulez faire, je vous laisse maître de votre décision. Et puis ensuite, l'avis de droit demandé est allé dans notre sens en nous disant que l'on pouvait reprendre ce projet tel qu'il est fait. Effectivement, il y a eu 2-3 changements, des changements qui sont qualifiés de mineurs selon le cahier des charges. Lors du concours, c'était exactement le même cahier des charges, mise à part la maison des jeunes. Le chauffage à distance était déjà incorporé, il vous est montré en option qu'il était incorporé mais en souterrain. Cependant, impossible de le mettre en souterrain avec la capacité que l'on souhaite donner à ce futur CAD. Finalement, nous, en tant qu'exécutif, nous estimons que des choix justes ont été faits, que cette reprise en main de ce concours a permis d'économiser CHF 300'000.-, ce qui n'est pas rien. Et puis finalement, c'est un marché public qui a été décidé, on a suivi les règles du marché public, on ne va pas revenir sur ce débat. Disons que l'on peut avancer sereinement au sein de ce projet sans se poser trop de questions. Merci pour votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Merci, je ne vous cache pas que cela fait un quart d'heure qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je pense que le projet est excellent, je pense qu'on va dépenser 20 millions pour un projet qui va servir à La Grande Béroche comme l'a dit notre collègue socialiste. Là, je vais m'arrêter 5 minutes sur l'amendement qui est proposé par les Verts, je vous avoue que je ne comprends pas. On propose ici de dépenser un peu d'argent, CHF 300'000.- sur 20 millions, pour réfléchir à la création d'un parking souterrain. Aujourd'hui, on ne sait pas encore si ce parking sera complémentaire ou s'il y aura le parking au triangle du Vatican ou pas à terme. On a vu sur les dessins qu'il y a une magnifique rampe d'accès qui fera plaisir aux voisins là où elle est, on constate aussi qu'elle crée une coupure monumentale avec le verger aujourd'hui, mais on nous dit que c'est suffisant. De toute évidence, nous n'avons pas le même niveau d'exigence à ce sujet et là où ça me choque un petit peu, c'est que ce projet de parking et l'augmentation y relative vont permettre quoi ? Il

va permettre certes de répondre aux usages de la salle, mais aussi à l'ensemble des usages autour de cette salle, que ce soit ceux du collège, de l'administration, des quelques habitants et des commerçants. On l'a dit dans les réunions du PAL, le fait que nos villages s'endorment nous préoccupe. L'économie circulaire, celle qui veut que l'on s'approche davantage de nos commerçants plutôt que d'aller dans les grandes surfaces est un principe qui vise à la fois la captation de richesse mais aussi de limiter l'empreinte écologique. Est-ce juste de faire mourir nos commerçants aujourd'hui au moment d'une demande de crédit sur un projet de 20 millions pour ça ? Je pense que non. Et le deuxième élément qui me turlupine encore, c'est que ce parking souterrain à la fin va probablement permettre de conserver davantage de surface perméable. On a voté au début de cette séance des crédits en lien avec des intempéries. Une partie des dégâts que l'on a pu voir dans les villages d'autres cantons ou d'ailleurs sont aussi dus à l'imperméabilisation des sols. Donc, est-ce que l'on veut dans le fond goudronner et même mettre des pavés-gazon, si ça fait plaisir en surface ou plutôt mettre les voitures en souterrain ? Et enfin la dernière chose, n'est-ce pas optimiser l'utilisation de l'espace, qui est aussi un principe que l'on nous accède depuis longtemps, en décidant d'empiler les choses plutôt que de les faire les unes à côté des autres. Donc cet amendement pour moi combat presque tous les principes d'une écologie et d'un développement durable et je vous avoue que je ne comprends pas, et à titre strictement personnel, je ne peux que vous inviter à le refuser. »

Mme M. Tenot Nicati : « Je réponds ici personnellement aussi à la réflexion de M. Huguelet-Meystre. Je peux comprendre son incompréhension mais j'aimerais aller plus loin dans la réflexion. En fait, dans le groupe des Verts, nous ne pensons pas que faire un parking souterrain soit la priorité au vue du nombre de places, par rapport à aménager un peu mieux la place qui est déjà utilisée à l'extérieur comme parking en tant que telle, c'est la première chose. Ensuite, quand on voit l'accès et le bétonnage qu'il faudrait faire pour aller à ce parking, cela nous pose problème. En plus, le fait de perdre des places de parc pour les motos, pour les vélos nous pose problème. Personnellement, en tant que commerçante, je ne pense pas que de faire un parking souterrain va amener plus de personnes aux commerçants qui sont dans le centre du village. Je pense, au contraire, que de faire marcher les gens à travers le centre du village serait plus adéquat et de toute façon, il y aurait plus de places de parc si on en crée à l'extérieur. En plus, ces places de parc extérieures pourraient être, comme M. Huguelet-Meystre le dit, avec des pavés qui peuvent absorber l'eau, etc., on pourrait y mettre des arbres et on pourrait aussi utiliser le dépose-minute, quand il n'est pas utilisé par des parents qui n'osent pas faire marcher leurs enfants pour aller à l'école, pour y parquer des bus ou des cars éventuels qui amèneraient des sportifs lors de compétition, par exemple. Et aussi, en vue du coût par place de parc et en vue de l'empreinte écologique qui, à notre avis, n'en vaut pas la peine car pour nous, mettre des places en souterrain encourage l'utilisation des voitures. On pourrait aussi s'attaquer au fait que les transports publics n'ont même pas été abordés dans ce rapport. On parle toujours de voitures, on parle de déplacement individuel alors qu'en fait on peut aussi étudier, enfin, un autre moyen de transport, qui est le transport individuel. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire. Merci. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, juste une petite remarque : ce parking est quelque chose d'absolument nécessaire surtout si on pense aux petits commerces du village. On ne peut plus se permettre de faire les mêmes erreurs que l'on a fait au centre médical à Bevaix, dépenser presque 2'000 mètres carrés pour faire des places de parc, c'est un luxe que l'on ne peut plus se permettre aujourd'hui. Et dernièrement, un grand merci à notre conseiller communal qui prend cette affaire vraiment très à cœur. Il fonce et je pense qu'il faut continuer à foncer, c'est comme ça que l'on avance dans la vie. Merci. »

Mme Hessler-Wyser passe à la votation pour l'acceptation de l'amendement :

➔ L'amendement consiste à modifier l'arrêté qui est proposé en remplaçant le montant de CHF 1'500'000.- par CHF 1'200'000.-.

➤ **L'amendement est refusé par 31 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.**

Etant donné que cet amendement est refusé, le législatif passe au vote concernant l'arrêté lui-même.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix 2e étape : demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- est accepté par 33 oui contre 2 non et 1 abstention.**

7. Rapport relatif à l'utilisation du fonds de fusion pour la création d'un pont-AVS pour les collaborateur-trice-s de la commune

Mme C. Charmillot souhaite se récuser pour ce point. La majorité au vote est donc à 18 voix.

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, avant toute chose, je prie les membres de la commission des règlements de m'excuser de ne pas les avoir sollicités lors de la création du règlement qui conclut ce rapport. Dans un premier temps, il ne me semblait pas indispensable de vous déranger pour ce règlement, puis en séance de commission financière cette question a été soulevée et j'ai annoncé que je vous transmettrais ce règlement pour validation. Puis c'est complètement sorti de ma tête, remplacé par d'autres préoccupations. Encore une fois, je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir sollicités. Pour introduire ce dossier, une citation de circonstance, de Jean-Paul Belmondo : « Prendre des années n'est pas très grave, car chaque âge a ses plaisirs et ses bonheurs. ». Le rapport que vous avez reçu montre le souhait du Conseil communal de proposer aux collaboratrices et collaborateurs de La Grande Béroche, arrivant proche de la retraite, de pouvoir bénéficier d'une anticipation de 2 ans. Permettre à des collaborateurs d'anticiper leur retraite n'est pas un luxe ni pour l'employeur, ni pour l'employé. Prenez l'exemple d'une collaboratrice, appelons-la Sylvie, c'est évidemment un nom fictif. Sylvie est une grand-maman qui souhaite pouvoir passer plus de temps avec ses petits-enfants, ce qui arrange bien son fils David qui ne trouve pas de place dans la structure d'accueil communale. Evidemment, on ne parle pas de structures de La Grande Béroche. Une retraite anticipée permet à Sylvie de profiter de plus de temps avec sa famille. Un autre exemple, un collaborateur, Johnny, pas Johnny Hallyday même si à La Grande Béroche on a quelques talents de chanteurs, bref, Johnny effectue un travail pénible qui demande de la force et de l'endurance, qu'il n'a plus forcément compte tenu de son parcours de vie. Il se dit qu'il pourrait profiter encore de voyager avant de ne vraiment plus avoir assez d'énergie pour le faire. Voici donc deux exemples parmi d'autres. De notre point de vue d'employeur, et j'aimerais parler au nom du Conseil communal mais aussi au nom du Conseil général, il s'agit de profiter de cet outil pour permettre d'amener plus rapidement de nouvelles forces vives parmi les collaborateurs et probablement de donner une nouvelle dynamique dans les services communaux. Il s'agit également de réaliser quelques économies pécuniaires. Le Conseil communal vous propose d'agréments ce fonds lors de sa création par un montant prélevé sur le fonds de fusion. Attention, il ne s'agit pas là de toucher aux 5 millions prévus pour financer un projet fédérateur mais de prendre sur la part utilisable par le Conseil communal qui était au départ de

CHF 1'200'000.-, que votre autorité a prorogé en fin d'année dernière pour pouvoir l'utiliser encore pendant cette législature. Il reste actuellement environ CHF 560'000.- de disponible et donc suffisamment pour financer ce projet. Le règlement qui vous est proposé aujourd'hui pour la création, l'alimentation et l'utilisation de ce fonds sera complété par un arrêté de l'exécutif déterminant les critères d'éligibilité des employés. Pour ceci, en conséquence de l'alinéa 3 de l'article 6, le Conseil communal souhaite proposer aux collaborateurs ayant 10 ans d'entreprise et travaillant à 100%, la possibilité de prendre un pont complet de 2 ans. Si le taux d'activité est moindre, jusqu'à 50%, le financement du pont est adapté au prorata et si les années de services sont inférieures à 10 ans, le financement du pont est réduit de 10% par année jusqu'à 5 ans de service. Et c'est sur cette base que les calculs ont été réalisés pour le tableau de flux financiers que vous avez pu lire en page 5 du rapport. Merci pour votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « La commission financière, comme il a été mentionné dans le rapport, a préavisé favorablement ce qui nous a été présenté à l'époque, je crois bien le 17 août de cette année, par le conseiller communal Thierry Pittet. Nous avons déjà à l'époque donné un préavis favorable si le Conseil communal tenait compte de nos remarques pendant cette séance de commission, ce que le Conseil communal a fait. Je vous remercie. »

Mme D. Vantaggio : « Madame la vice-présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 13 septembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la création d'un pont-AVS pour les collaborateurs et collaboratrices de la commune. Nous accueillons positivement cette demande dans le sens où nous pensons qu'il est primordial de préserver de bonnes conditions-cadres pour le personnel de notre commune. Nous ne pouvons qu'encourager des mesures créatrices d'économies en lien avec le personnel communal comme celles qui ont déjà été entreprises lors de regroupements des secteurs d'activité à l'interne ou à la diminution des effectifs lors des départs naturels. La création d'un pont-AVS peut effectivement à moyen terme comporter certaines économies lors des remplacements éventuels, par des collaborateurs plus jeunes et/ou à des taux d'activité réduits. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport ainsi que pour les mesures prises pour le bien-être des collaborateurs, qui nous le rappelons sont en quelque sorte les petites mains qui œuvrent pour la bonne conduite de notre commune. Les Verts accepteront donc cette demande de création de pont-AVS à sa large majorité. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt de la proposition du Conseil communal de créer un pont-AVS. Selon le rapport du Conseil communal, cette proposition permet d'offrir aux employés, pour certains dont la pénibilité du travail peut s'avérer parfois inversement proportionnelle aux capacités physiques vue l'âge, une porte de sortie intéressante. En terme de gestion des ressources humaines, le projet permet d'optimiser l'efficacité des équipes tout en montrant de la reconnaissance aux futurs retraités. En terme financier, le Conseil communal fait la démonstration que l'affaire est globalement neutre, les frais relatifs au pont-AVS étant compensés par l'engagement de personnel plus jeune, donc avec des charges salariales moindres. Sous forme d'impulsion et pour financer cette opération, il est prévu de prélever CHF 250'000.- dans le fonds de fusion, certaines personnes du groupe s'interrogent sur l'utilisation de ce fonds à cet effet. Par conséquent, le groupe PLR accueille sans émotion la proposition du Conseil communal, la moitié du groupe la soutiendra alors que l'autre moitié préférera s'abstenir. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance de l'objet de la demande. Les différences de gestion du personnel des communes fusionnées sont présentes, mais à notre avis inévitable. Le fonds de fusion peut

être un élément permettant d'amortir cet effet des communes fusionnées. En conclusion, le Groupement est favorable à cette proposition. Merci de votre attention. »

M. D. Camarda : « Le parti Socialiste accueille avec un avis favorable à la majorité cette proposition du Conseil communal car il est sensible au fait que les personnes puissent partir dans des bonnes conditions à la retraite et permettre également une redynamisation des services communaux. Merci. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'utilisation du fonds de fusion pour la création d'un pont-AVS pour les collaborateur-trice-s de la commune est accepté par 26 oui contre 9 abstentions.**

8. Adoption de la nouvelle convention d'organisation du GSR (Guichet social régional)

M. T. Egger : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement cette convention comme vous le voyez au sein du rapport est véritablement cosmétique. Un exemple concret : lors de la création du guichet social régional (GSR) du Littoral Ouest le 1^{er} octobre 2009, il y avait alors 11 communes et il n'y en a plus que 4 maintenant en 2021. Ces 4 communes sont : Boudry, Cortaillod, Milvignes et La Grande Béroche. Finalement, la clé de répartition qui est proposée reste la même. Fondamentalement, la convention ne change pas par rapport à la convention précédente. Bien entendu, à disposition en cas de questions. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des règlements s'est à sa grande majorité prononcée favorablement en faveur de cet objet. Merci. »

Mme D. Vantaggio : « Madame la vice-présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 13 septembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'adoption de la nouvelle convention d'organisation du GSR. Nous acceptons cette convention car les changements proposés par le GSR s'avèrent être relativement cosmétiques mais indispensables. Merci. »

Mme M. Cuche : « Madame la vice-présidente, Messieurs, Mesdames, le groupe Socialiste, lors de sa séance de préparation du Conseil général, a pris connaissance du rapport que le conseiller communal a élaboré et pour lequel le groupe Socialiste le remercie pour le côté complet. Il a pris connaissance également de la convention, pour laquelle le parti à l'unanimité accepte la convention telle qu'elle est. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup d'intérêt que le Groupement a pris connaissance de la nouvelle convention d'organisation du guichet social régional et a décidé de l'accepter. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, s'agissant d'une adoption formelle, le groupe PLR acceptera cette nouvelle convention à l'unanimité. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant l'adoption de la nouvelle convention d'organisation du GSR (Guichet social régional) est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport du Conseil communal relatif au projet fédérateur de la fusion et nomination de 11 membres du législatif pour une commission ad hoc de l'exécutif

M. H Assumani : « *Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la convention de fusion prévoit à son article 3.8 une dépense d'un montant de CHF 5'000'000.- d'aide à la fusion, pour la concrétisation d'un ou de plusieurs projets fédérateurs choisis par les autorités exécutives. Comme le dit cette phrase de Nelson Mandela : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès ». Depuis la fusion et depuis la première législature, le Conseil communal n'a pas cessé d'étudier des pistes pour l'utilisation de cette somme. Après réflexion, nous vous proposons aujourd'hui la création d'une commission ad hoc. Cette commission sera composée de 11 membres représentant toutes les forces politiques de notre commune. Pour rappel, les organes de fusion avaient déjà présélectionné des projets, vous pouvez les voir dans le rapport qui vous est soumis. Le but de cet organe est d'unir les forces afin de définir une ligne directrice et de proposer le choix d'un ou plusieurs projets fédérateurs. Qui dit projets fédérateurs, dit projets qui rassemblent les citoyennes et citoyens de La Grande Béroche, quel que soit le village d'habitation. Un projet qui participe au rayonnement de la commune et encourage la domiciliation, un projet qui contribue au développement de notre territoire, un projet qui renforce le positionnement de notre commune, un projet qui apporte un certain dynamisme. Mesdames et Messieurs, le Conseil communal n'envisage pas de filer dans les îles avec cet argent ni même d'investir dans le produit Moscow Mule, vous savez très bien que le blanchiment d'argent est interdit dans notre pays. C'est donc à la commission de faire le bon choix pour l'usage de cette somme. Merci pour votre attention. »*

M. G. Huguelet-Meystre prend la parole et annonce que *le groupe PLR propose* :

- M. Alexandre Béguin
- M. Daniel Bubanec
- M. Jean Fehlbaum
- M. Sébastien Saam
- M. Bernard Schumacher

Mme N. Vauthier prend la parole et annonce que *le groupe Socialiste propose* :

- Mme Hanâa von Allmen
- M. Laurent Affolter
- M. Jacques Reift

Mme S. Noirat prend la parole et annonce que *le groupe des Verts propose* :

- M. Adnan Peco

M. F. Nussbaum prend la parole et annonce que *le Groupement propose* :

- M. Joaquim Lopes de Jesus
- M. Frédy Nussbaum.

Les 11 membres sont applaudis.

10. Réponse à la motion du groupe PLR demandant une étude d'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute N5 à travers le village de Bevaix

M. F. Del Rio : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, puisque ça semble être la nouvelle mode, je vais commencer par lire une citation anonyme : « Etant donné la facilité avec laquelle le soleil fait sortir les gens de chez eux, on est amené à penser que l'énergie solaire pourrait faire fonctionner à peu près n'importe quoi ». Le rapport du Conseil que vous avez entre vos mains est à mon avis explicite. Les divers éléments que nous avons dû travailler ont nécessité passablement d'investissement et de temps. Les éléments clés de ce dossier vous les connaissez déjà : un simple pâturage à mouton et cette surface était initialement prévue pour des compensations écologiques, objectif qui n'a pas été atteint depuis la construction de l'autoroute. Le projet d'implantation d'installation photovoltaïque serait donc a priori un problème de principe. Actuellement, la situation est donc la suivante : pour résumer, l'Office fédéral des routes est favorable à l'idée d'implanter des panneaux photovoltaïques sur l'ouvrage, ils le font d'ailleurs sur leurs différents bâtiments de manière assez systématique. Pour eux, il n'est pas question de soustraire aux obligations s'agissant de la compensation écologique. Le droit de superficie faisait également partie de la motion et a recueilli un préavis favorable de la part de l'Office fédéral des routes. Le service faune, forêt, nature, quant aux exigences de compensation écologique, a simplement dit qu'elles restent intactes et si on ne peut pas compenser la perte en biodiversité par l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, on sera rapidement confronté à un souci puisqu'il faudra compenser les mètres carrés qui seront utilisés sur cette tranchée. De mémoire, il s'agissait environ de 15'000 mètres carrés et ces derniers, s'ils étaient proposés en tant que surface de compensation, devraient être à proximité du lieu pour qu'il y ait une certaine logique à cette compensation initialement prévue et cela devrait s'inscrire dans une logique environnementale et de biodiversité un peu plus large. Au niveau de l'aménagement du territoire, il y a peu de choses à dire. Théoriquement, on pourrait passer par une simple demande de permis de construire mais avec une demande de dérogation 24 LAT, mais cela reste encore à vérifier. En résumé, on se heurte à ce niveau à notre incompétence technique au niveau du Conseil communal mais également au niveau de l'administration pour étudier une solution technique qui soit compatible avec le respect strict de ces compensations écologiques telles qu'elles ont été définies lors de la construction de l'autoroute A5. Cette étude, si votre autorité décidait de nous en confier la responsabilité, en tout cas de mener une telle étude, il faudra que celle-ci soit ensuite validée par les différents services compétents de l'Etat et de la Confédération. Notre commune souhaite assumer ses responsabilités et mener une démarche volontariste en matière de développement durable et le démontre régulièrement à travers les différents projets qui sont menés ou qui sont en cours. Dans le cas présent, le Conseil communal estime que le jeu n'en vaut pas la chandelle provisoirement et qu'il est préférable de consacrer toute notre énergie à des projets plus fascinants et réalisables. C'est ainsi que le Conseil communal vous propose de classer la motion. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, à la notable exception de votre serviteur, le classement de cette motion a été acceptée par le groupe PLR. Mais à titre personnel, je ne peux qu'exprimer ici une déception certaine, motivée par les raisons principales suivantes : l'évolution de la technologie laisse désormais entrevoir des possibilités de verticalité pour les panneaux photovoltaïques de nouvelle génération, dont une version à l'esthétique soignée a été implémentée avec succès depuis plusieurs années déjà dans ce canton. Il deviendra donc très prochainement possible d'envisager du photovoltaïque aux mêmes endroits et dans la même verticalité que les panneaux antibruit appliqués dans le monde autoroutier, en version transparente, et dans le monde ferroviaire en mode opaque. Et finalement, je trouve extrêmement regrettable que pour ce genre de

développement dans le domaine des énergies renouvelables, des collectivités comme la nôtre soient littéralement prises en otage par des offices fédéraux et des services cantonaux, dont la forte proportion à devenir systématiquement des « Neinsager » est non seulement indigne, mais également condamnable au regard de la nécessité d'accroître la production d'électricité d'origine renouvelable. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal et l'en remercie. Les conclusions de ce rapport étaient prévisibles, sans m'attarder dans une longue diatribe inutile et pour certains points je suis d'accord avec le motionnaire, c'est personnel. Le groupe des Verts accepte donc le classement de cette motion. En vous remerciant de votre attention. »

Mme M. Kreis-Jaquet : « Le groupe Socialiste soutient également le classement de la motion. »

- **Soumise au vote, le classement de la motion est accepté par 32 oui contre 2 non et 2 abstentions.**

11. Réponse à la motion du groupe PLR relative à une étude de faisabilité pour la transformation de l'ancien Hôpital de La Béroche en hôtel d'entreprises

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, par la réponse à cette motion, nous ne chercherons pas à vous rendre chèvre et en particulier, je parle à mon groupe PLR. Comme vous l'avez vu, il nous est vraiment difficile d'aller plus en détails dans l'évolution de ce dossier. Le 5 novembre prochain, la délégation du Conseil de fondation de l'ancien Hôpital de la Béroche, le Conseil communal et le chef du département, M. Laurent Kurth et son équipe, se rencontrent pour faire évoluer ce dossier. Ainsi, comme mentionné dans le rapport, l'avancement des discussions vous sera communiqué en temps opportun et dans cette attente, je vous propose de classer cette motion. Merci de votre attention. »

M. M.-A. Langel : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance de la réponse du Conseil communal. Le groupe remercie l'engagement du Conseil communal dans ce projet et accepte le classement de cette motion à l'unanimité. Je vous remercie. »

M. A. Peco : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport du Conseil communal en réponse à la motion du groupe PLR concernant la transformation de l'ancien Hôpital de La Béroche en hôtel d'entreprises et il est clairement indiqué que la Commune de La Grande Béroche n'est pas un acteur actif dans ce dossier. Néanmoins, elle peut faire entendre ses souhaits et c'est ce qui a été fait apparemment. Aujourd'hui, le Conseil communal demande au Conseil général de patienter et d'attendre que les acteurs qui ont les cartes en main se positionnent sur un projet concret. Le groupe des Verts accepte la réponse du Conseil communal à la motion du groupe PLR et compte sur le Conseil communal pour informer régulièrement le Conseil général de l'avancée du dossier de l'ancien Hôpital de La Béroche. Je vous remercie de votre attention. »

Mme M. Kreis-Jaquet : « Pour cette motion également, le groupe Socialiste est favorable au classement et il remercie le Conseil communal pour son travail de suivi dans ce dossier. »

M. F. Nussbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement est également favorable au classement de la motion. Merci. »

➤ **Soumise au vote, le classement de cette motion est accepté à l'unanimité.**

12. Motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds de l'énergie et à abaisser le coefficient fiscal

M. J. Felhbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, permettez tout d'abord aux auteurs de ladite motion de vous expliquer pourquoi, selon nous, ces deux chapitres bien distincts dans notre compte de fonctionnement communal respectent tout de même le principe de l'unité de la matière. Les deux propositions visent à transférer en fait les équivalents de points d'impôts depuis le même compte général de rentrées financières normales de la commune vers deux destinations distinctes. Le premier prélèvement proposé, celui de 3 points d'impôts, est destiné à atténuer la facture fiscale de tous ceux qui paient des impôts. Comme chacun sait, c'est une revendication généralement bien saluée à droite de l'échiquier politique. Le deuxième prélèvement de l'ordre de deux tiers de points d'impôts vise à transférer dans le Fonds de l'Energie la totalité de la taxe prélevée par le Groupe E sur nos factures d'électricité au titre du droit d'utilisation du sol. Cette dotation permettrait à notre commune de devenir encore plus ambitieuse dans le domaine du développement de sa stratégie énergétique. Et désormais, ce genre d'objectif tend à trouver écho de tous les côtés de l'échiquier politique communal, le PLR ayant adopté dans toute la Suisse des positions nettement plus tranchées en faveur de l'environnement depuis quelques années. Aussi, pensons-nous sincèrement que l'agrégation de ces deux chapitres dans une seule et même motion est plus que justifiée et que c'est à notre exécutif de peser le pour et le contre de ces deux mesures dans la ou les réponses qu'il nous apportera. Et ceci au plus tard dans les 6 mois à venir. Mais dans les 3 mois ça serait encore mieux. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Le groupe des Verts n'est pas du tout d'accord avec l'explication proposée par M. Jean Fehlbauer. Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, au nom des Verts, je dépose une demande de non-entrée en matière et invite le Conseil général à en débattre, avant de discuter du fonds ou du bien-fondé de ce qui est proposé. Notre justification est la suivante : la Suisse se targue de pouvoir sans crainte consulter le peuple car celui-ci est sage et sait ce qu'il doit voter. Il en va de même des organes législatifs. Encore faut-il que la question qui lui est posée soit intelligible et qu'il soit possible d'y répondre. Pourquoi ne pas poser 2 motions séparées, claires ? La motion déposée ce soir et dont nous devrions débattre ne nous permet pas de nous déterminer librement, car elle lie deux objets qui sont par essence, pour nous, sans lien. Ce que le groupe PLR nous demande est de dire oui ou non à un multi-pack en nous interdisant de traiter chacun des deux objets individuellement, ce qui serait beaucoup plus cohérent, clair et juste, à notre avis. Je ne suis pas juriste, mais j'ai creusé la question, vous pouvez deviner à qui j'ai posé la question, ce n'est pas un scoop, bien sûr, et je puis sans crainte vous affirmer que la motion telle qu'elle est présentée ne respecte pas ce que le Tribunal fédéral appelle le principe de l'unité de la matière. On ne mélange pas des pommes avec des sardines. Ce n'est pas terrible. On ne mélange pas non plus une baisse fiscale avec la création d'un fonds pour l'énergie. Et si vous avez le moindre doute, je vous invite à lire, ou à relire pour certaines et certains, l'arrêté du Tribunal fédéral ATF 137 I 200 du 24 mars 2011 et en particulier le considérant 4.2 qui a obligé le Conseil d'État neuchâtelois de l'époque à annuler une votation et à scinder deux objets qu'il avait voulu lier. Vous allez me dire que nous ne sommes pas la population et que nous ne votons pas et pourtant oui, nous votons, et le texte tel que présenté nous empêche de nous déterminer librement. Les Verts soutiennent la première partie du texte mais pas la deuxième. Comment doit-on voter en mettant un demi OUI dans l'urne et un demi NON ? Vous pouvez me le dire ? Au vu de ce qui précède, les Verts s'opposent à l'entrée en matière

et invite le groupe PLR à retirer sa motion telle que présentée ce soir. En vous remerciant de votre attention. »

Mme N. Vauthier : « Madame la Vice-Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste rejoint les Verts pratiquement en tous les points et a également de la peine à comprendre l'explication donnée ce soir par M. Fehlbaum. Nous avons été très embarrassés à la lecture de cette motion. De notre côté, on n'a pas trouvé de réponse à l'aspect légal de lier deux objets qui n'ont pas l'unité de matière mais on retiendra juste l'aspect pratique. En effet, quand on lie un sujet qui est capable de réunir toutes les voix de notre Conseil avec un autre sujet qui ne peut pas faire l'unanimité, on risque franchement de faire capoter le tout, ce qui serait dommage puisque nous aussi on soutiendrait la première partie du titre et l'article numéroté 2 dans la motion mais on ne peut pas accepter les points 1 et 3, ni la deuxième partie du titre. Nous aussi on aimerait donc que la motion telle qu'elle est présentée ce soir soit retirée, quitte à être présentée scindée en 2 une autre fois. Merci. »

M. G. Huguelet-Meystre demande une interruption de séance à 21h51.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 22h00.

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, l'unité de matière selon la consultation de notre avocat conseil concerne avant tout les institutions. Nous sommes ici dans le cadre d'une motion, il faut rappeler qu'une motion n'est ni une votation, ni l'acceptation d'un arrêté, mais une invitation du Conseil général au Conseil communal à réfléchir à traiter une thématique. Les réponses issues de la motion peuvent par conséquent déboucher sur des mises en œuvre à travers des instruments et outils diversifiés. Par conséquent, scinder la motion en 2 relève d'avantage du cosmétique que du pragmatisme. Compte tenu des sujets dont il est question, je pense que notre population peut exiger de son législatif de faire preuve de pragmatisme, raison pour laquelle nous allons maintenir la motion telle que proposée. »

- **Soumise au vote, l'entrée en matière de la motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds de l'énergie et à abaisser le coefficient est acceptée par 20 oui contre 15 non et 1 abstention.**

Mme N. Vauthier : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, pour poursuivre ce que j'ai commencé tout à l'heure, le groupe Socialiste propose un amendement et cet amendement consiste à supprimer la seconde partie du titre et à supprimer les points numérotés 1 et 3 dans la motion. »

Mme M. Tenot Nicati : « L'amendement proposé par le groupe Socialiste nous paraît intéressant mais je pense qu'il faudrait aussi changer la conclusion qui concrètement lie les 2 points 1 et 3 que le groupe Socialiste souhaiterait enlever. »

L'amendement proposé par le groupe Socialiste et les Verts consisterait à modifier la motion en l'intitulant : « **Motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds de l'énergie** », en gardant uniquement le paragraphe 2 de la motion, suivie d'une conclusion retravaillée.

M. G. Pierrehumbert : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, est-ce que l'on peut demander conseil à notre administration pour savoir si on ose modifier ou amender une motion ou si simplement on la vote ou pas ? Merci. »

M. N. Pfund : « J'ai toujours la même réponse, c'est votre Conseil qui décide ce qu'il souhaite voter, en l'occurrence, selon les débats. Le Conseil communal peut également s'exprimer sur la question de l'unité de la matière s'il le souhaite. Vous pouvez sans problème voter à l'amendement de la motion. »

M. J. Fehlbaum : « *Juste un détail règlementaire, il n'est pas mentionné, à l'article 43 sur les motions des propositions, une quelconque interdiction d'amender. Par contre, la motion populaire, pas dans ce cas de figure, elle n'est pas amendable. Par contre, il va de soi que tout objet présenté au législatif, le législatif peut demander à le modifier s'il obtient une majorité.* »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé conjointement par les Verts et le groupe Socialiste est refusé par 21 non contre 15 oui.**

Mme N. Vauthier : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je pense que je vais quand même aller plus loin dans l'argumentation du pourquoi on ne pourrait pas accepter une baisse fiscale car c'est quand même un outil à manier avec prudence dans la mesure où il est difficilement réversible. A notre avis, pour la population, ne pas baisser les impôts actuellement est certainement plus supportable que de les voir relever à plus ou moins brève échéance. En effet, qui aurait l'idée de jeter bottes, pèlerines et parapluies parce qu'un jour il fait soleil ? Sommes-nous vraiment dans une situation si favorable que nous n'ayons plus à craindre un avenir moins agréable et que notre vigilance se laisse endormir par le résultat enchanteur des comptes 2020 ? Rappelons-nous ce soir que le budget 2021 que nous avons voté en décembre passé a fait l'objet de longs débats pour en limiter le déficit. Il n'était alors pas question d'une quelconque baisse d'impôts. Au contraire, nous avons voté l'introduction d'un impôt foncier et aussi refusé le budget prévu pour deux projets « nature » qui faisaient pourtant suite à une motion largement adoptée par notre Conseil. Sans parler des investissements en cours ou futurs : salle de gymnastique de Gorgier, double salle de Bevaix, rénovation du collège des Cerisiers, projet en lien avec l'ancien Hôpital, sans oublier nos stations d'épuration et tant d'autres objets encore. Certes, ces projets n'avancent pas toujours aussi vite que souhaité et du coup, l'impact sur les finances reste pour l'instant limité, mais ce n'est qu'un report, ne l'oublions pas. Enfin, chaque fois que l'on parle des 2 projets de salles de sports, on évoque les coûts et on nous rappelle toujours que les anciennes communes de Gorgier, de Bevaix et aussi la nouvelle commune de La Grande Béroche ont eu la prudence de prévoir des préfinancements pour ces objets. Pourquoi aujourd'hui on prendrait un risque aussi grand que de baisser les impôts alors que nous vivons avec un budget déficitaire et une liste conséquente d'investissements qui sont encore à réaliser ? Si un jour on a de nouveau des bonnes surprises aux comptes, ça nous permettra de préfinancer des nouveaux projets. Nous vous remercions de refuser cette motion puisqu'elle comprend une baisse d'impôts que nous ne pouvons pas accepter. Merci de votre attention.* »

M. J. Fehlbaum : « Merci de ces remarques mais je rappelle que c'est noir sur blanc dans le règlement, tout le monde du Conseil général a le droit de demander l'étude d'une question déterminée (motion). Donc je rappelle que ce soir en votant une motion on ne vote pas une baisse d'impôts. On demande juste au Conseil communal de l'étudier et on fait confiance à l'intelligence de ces cinq bonshommes pour nous dire dans quelques mois : possible, pas possible, allez-vous faire voir ou bien on peut l'envisager. Alors, je ne vois pas ce qu'il y a de criminel à citer le terme et de vouloir absolument atteindre la pole position du canton en matière de coefficient fiscal. Donc c'est une demande d'étude et on ne demande rien de plus que ça pour l'instant. Je vous remercie. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie déjà le groupe Socialiste de son intervention, que nous, les Verts, ne pouvons qu'appuyer que complètement. C'est beaucoup mieux exprimé que ce que j'aurais pu faire moi-même et je réagis aussi à l'intervention de Monsieur Fehlbaum en disant : puisque c'est si simple que ça, pourquoi ne pas séparer la motion en deux motions ? Ça rendrait la chose beaucoup plus simple, voilà. Nous dans ces conditions nous n'allons pas accepter la motion parce que pour nous, lier les deux choses n'est pas concevable et ça mène le Conseil communal à étudier quelque chose, c'est-à-dire à baisser le coefficient fiscal en même temps que d'accroître des versements au fonds communal de l'énergie et nous on sent que ça n'est pas faisable, c'est comme un piège pour nous. C'est vraiment lier les deux choses et c'est un peu tordu. Merci. »

M. Th. Pittet : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai préparé tout un discours pour parler de la matière mais je crois qu'elle a été suffisamment débattue, aussi bien les rappels de Madame Tenot Nicati que de Monsieur Huguelet-Meystre sont tout à fait exacts. C'est la législation, les lois qui ne peuvent pas être soumises au peuple n'ont pas le droit d'être désunies de la matière, y compris tout ce qui concerne les Constitutions, qu'elles soient cantonales ou fédérales. Peut-être juste pour intervenir puisque a priori c'est quand même de mon côté que va se tourner le travail si cette motion est acceptée, savoir qu'elle concerne directement deux fois des entrées d'argent, entrées fiscales, de savoir comment on les attribue, si on les réduit ou pas et comment on attribue un prélèvement ou une taxe sur l'utilisation du sol. Donc je crois qu'effectivement, et ça a été rappelé par Monsieur Fehlbaum, il ne s'agit pas ici de voter une réduction fiscale de trois points, il ne s'agit pas de décider aujourd'hui si on peut attribuer ou pas cet argent dans le fonds de l'énergie, il s'agit effectivement de se poser la question : Est-ce que c'est faisable ? Donc dans ce sens, on peut tout à fait imaginer que l'unité de la matière même si elle n'est pas purement respectée ne pose pas de problème à l'échelle d'une motion. La question qu'il faut poser finalement c'est : Est-il plus opportun d'accepter un inconvénient pour avoir un certain résultat ou faut-il, au contraire, jeter le tout. Je pense que c'est ça qui doit être maintenant présent dans vos esprits à l'approche de ce choix d'accepter ou pas cette motion. Dans tous les cas, on va devoir discuter du budget prochainement et le Conseil communal travaille déjà dessus. Forcément on va se poser des questions en lien avec comment est-ce que l'on économise de l'argent. Est-ce que l'on peut réduire les impôts ? Est-ce que l'on peut attribuer différemment certaines taxes comme celles de l'utilisation du sol ? Dans tous les cas on risque de se poser des questions et dans tous les cas la décision que vous prenez ce soir n'est pas une décision qui sera gravée dans le marbre, c'est juste pour vous permettre d'avoir peut-être plus d'informations en sollicitant le Conseil communal sur ces deux points. Merci pour votre attention. »

- **Soumise au vote, la motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds de l'énergie et à abaisser le coefficient est acceptée par 21 oui contre 15 non.**

13. Motion du groupe Socialiste : « Pollution et risques d'inondation : nos cours d'eau méritent notre attention »

Mme H. von Allmen : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, parce qu'une photo vaut mille mots, voici deux clichés qui illustrent parfaitement notre demande. La première photo : l'après-midi du 28 juin, un orage violent s'abattait sur notre commune. Les cours d'eau ont charrié des volumes d'eau importants mais également des branches, des troncs, des pierres en quantité. Les dégâts sont importants mais, par chance, uniquement matériels. Ces événements météorologiques se multiplient et nous devons réagir avant qu'un drame ne survienne. A court terme, il est essentiel pour notre commune de déterminer les actions à mener pour limiter les risques par un entretien régulier des lits de nos cours d'eau. Ce sera aussi l'occasion de préciser qui est responsable de cet entretien entre la commune, le canton et les propriétaires fonciers. A moyen et long termes, des réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter les apports d'eau de ruissellement en lien avec l'urbanisation de nos villages sont nécessaires. Infiltration obligatoire des eaux de pluie, bassins de rétention en cas de crue, restriction au bétonnage ou au goudronnage de surface dans les zones sensibles sont des mesures qui peuvent être proposées ou imposées. La seconde photo est celle d'un panneau intitulé « Le triste état du Biaud » que vous trouverez sur le site du Musée de la pêche et des poissons à Bevaix. Le texte initial se termine par la phrase suivante : « C'est un des affluents les plus pollués du lac de Neuchâtel ». Dans quel état sont nos nombreux ruisseaux de la commune ? Quelles mesures mettre en œuvre et avec quel ordre de priorité ? Nos PGEE qui traitent de l'évacuation des eaux, ont-ils bien pris en compte la santé de nos cours d'eau dans la planification faite ? Mesdames et Messieurs, ces deux exemples illustrent bien la nécessité pour notre commune de se doter d'un véritable plan directeur de nos cours d'eau sur la base d'un état des lieux complet tant sur le plan sanitaire que sur celui des risques en cas de crue. Dès lors, nous vous proposons d'adopter cette motion. Merci de votre attention. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la vice-présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts salue et soutient la motion du groupe Socialiste. Il demande à ce que le projet d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau comprenne également les aspects de renaturation et de revitalisation. De nouveaux projets pourraient ainsi être étudiés et validés, en complément des mesures en faveur de la nature et du paysage dans la période 2020-2024. Merci pour votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, si comme le disait Archimède « Tout corps plongé dans l'eau ressort mouillé », il ne faut pas croire avec cette boutade la volonté du groupe PLR de traiter le sujet avec légèreté. Les événements météorologiques de ces derniers mois nous ont montré que nous devons faire preuve d'humilité envers les forces de la nature. En ce sens, la motion du groupe Socialiste est pertinente et nécessite notre attention. Néanmoins, il convient à ce stade d'inviter le Conseil communal à ne pas réinventer la roue à eau. En effet, il existe de nombreux outils de planification et de financement pour améliorer globalement les qualités des cours d'eau : mise en œuvre de l'espace réservé aux eaux dans le cas de la révision des PAL, convention programme pour la vitalisation des cours d'eau, concept de protection contre les crues, plan général d'évacuation des eaux, etc. Si à ce stade la réalisation d'un plan directeur des cours d'eau tel que mentionné dans la motion ne convainc pas, le groupe PLR est certain que le traitement de cette thématique saura trouver sa place et l'attention qu'elle mérite dans le cadre de nombreuses réflexions, notamment dans le cadre de la révision du PAL. Vous comprendrez donc que globalement, selon nous, cette thématique est déjà traitée par un certain nombre d'instruments et l'on pourrait donc se poser la question de la pertinence de retraiter ceci. Néanmoins, nous faisons preuve d'ouverture car nous sommes persuadés que cette thématique nécessite une attention particulière. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement est favorable à cette motion parce que les risques d'inondation peuvent arriver à n'importe quel moment mais ce n'est pas seulement à la commune de prendre cela en charge. Même si le canton s'en occupe déjà pas mal, nous devons tous faire notre possible pour éviter ce genre de catastrophes. Le Groupement est donc favorable à cette motion. Merci. »

M. F. Del Rio : « Effectivement, cette motion est très intéressante. Elle aborde beaucoup de notions un petit peu dans le désordre probablement. Il est vrai qu'à la suite des intempéries et des inondations de cet été, la problématique a occupé largement la scène médiatique, comme ce fût le cas notamment avec Val-de-Ruz en 2019, voire avec d'autres cas que la mémoire humaine a tendance à oublier très rapidement. Avant toute chose, il nous semble important de dire que le Conseil communal souhaite rappeler le travail considérable que représente l'examen à l'établissement d'un rapport nécessaire au traitement d'une motion, qui plus est concernant une problématique d'une certaine complexité, comme c'est le cas ici. Même si le délai d'un an peut paraître confortable à première vue, si on prenait l'habitude de le faire dans le délai imparti, avec des services qui ne sont pas toujours dotés des spécialistes nécessaires et avec un Conseil communal qui a déjà une charge qui pèse de manière très lourde sur ses épaules, c'est compliqué de répondre à une motion telle que celle-ci. La problématique est importante, mais elle aurait mérité un peu de temps de la part du rédacteur ou des motionnaires pour y mettre un tout petit peu d'ordre. On a pu entendre en début de législature que le Conseil communal n'a pas de vision d'ensemble, on a pu entendre qu'il n'avait pas de vision d'avenir quelque part, et volontairement je force un peu le trait et on a pu conclure qu'au final, il ne maîtrisait pas grand-chose. Alors, je souhaite quand même saisir cette opportunité qui nous est offerte pour démontrer brièvement j'insiste, qu'il n'en est rien. Alors dans ce texte de motion, si on prend simplement le dernier paragraphe, on voit qu'il y a des notions telles que pollution de l'eau, état du lit, risque de débordement, donc on peut le traduire par qualité de l'eau, état morphologique du cours d'eau, crue liée à l'eau... Ce sont des notions qui existent déjà. On parle d'un plan directeur des cours d'eau qui pourrait par exemple intégrer le plan d'affectation local, on a un plan directeur sectoriel cantonal qui détermine l'espace réservé aux eaux dans lequel on doit inclure des notions de dangers naturels, donc de protection et de sécurité mais aussi de biodiversité, de qualité de l'eau et de fonctionnement du cours d'eau. Voilà une disposition ou un outil qu'on va utiliser et qu'on est tenu d'intégrer à la révision de notre PAL donc on ne va pas se soustraire à cette obligation. Ces diverses thématiques on les trouve dans plusieurs lois, comme la loi sur la protection et la gestion des eaux. Il existe des lois cantonales, fédérales ainsi que des ordonnances fédérales qui nous imposent toutes ces règles qu'on connaît relativement bien. Passablement d'informations sont accessibles via le service d'information du territoire neuchâtelois, qui est finalement accessible au commun des mortels et aussi dans sa compréhension il est d'une utilisation assez intuitive. On peut y trouver la carte de protection des eaux, donc les secteurs de protection S1, S2, S3. Je suppose que vous en avez entendu parler une fois ou l'autre. La carte des dangers qu'il s'agisse de l'eau, qu'il s'agisse de la géologie, j'ai entendu parler de l'aléa de ruissellement on retrouve ça, si ce n'est pas autre chose. C'est l'Office fédéral de l'environnement qui nous donne ces données-là. Voilà, plan régional d'évacuation des eaux, plan général d'évacuation des eaux plus proches de nous, planification stratégique de la revitalisation valable depuis 2015 sur 20 ans, donc jusqu'en 2035. Planification cantonale de la revitalisation sur l'ensemble du Canton, validé par la Confédération ça existe aussi. Plan directeur cantonal avec ses différentes fiches qui définissent des objectifs, le rôle des uns des autres, etc. Donc le texte de la motion laisse à penser que le rédacteur n'a pas forcément pris ou eu le temps de se plonger dans ce monde complexe de l'eau et puis, au final cette problématique touche tout le monde, elle est effectivement pour nous très importante. On n'informe pas forcément ni les commissions ni votre autorité sur la façon qu'on a de gérer toutes ces questions. J'ai finalement l'impression que ces différentes motions sont maladroitement mélangées et je parlais de la qualité des eaux et de l'évacuation des eaux, dangers naturels. Il paraît évident que cette motion puisse être amenée avec bienveillance et envie de bien faire. Donc, bien que cette motion puisse être considérée à certains égards comme superfétatoire, le Conseil communal peut accepter telle quelle l'étude demandée car elle nous permettra quelque part de mettre de l'ordre dans toutes ces notions et de communiquer sur la complexité de la gestion intégrée des eaux, puisque

c'est le mode de gestion des eaux retenue par le Canton. Donc utiliser l'eau, protéger l'eau, se protéger de l'eau ça fait partie de nos préoccupations quotidiennes et des missions que nous allons continuer à assumer dans le cadre de nos prérogatives communales, bien sûr. Je voudrais juste laisser la parole, pour un petit ajout, à un collègue : Maxime Rognon. »

M. M. Rognon : *« Pour rappel et peut-être aussi pour rassurer le groupe Socialiste, actuellement nous avons un crédit budgétaire au budget des investissements de CHF 45'000.- pour l'entretien et l'éclairage des cours d'eau. A la suite des événements de juin, on a décidé d'attribuer une partie de ce crédit à l'étude du bassin versant et notamment des ouvrages de protection, surtout ceux qui nous ont été remis par le Canton. Voilà, c'est tout pour moi. »*

M. F. Del Rio : *« Par rapport à la responsabilité d'entretien, elle est parfaitement claire, parfaitement connue et on peut retrouver encore dans la législation tous ces éléments-là. J'ai répondu pour la revitalisation, j'ai entendu parler de la période 2020-2024, cette RPT là, c'est trop tard, on ne pourra pas soumettre de projet. On a besoin de l'appui du Canton au préalable avec des délais qui sont très importants pour pouvoir amener ces quelconques projets. on en a par rapport aux forêts protectrices notamment, il faut s'y prendre beaucoup à l'avance mais pour cette période RPT c'est effectivement trop tard. »*

Mme C. Wermeille : *« C'est juste un tout petit complément, ce n'était pas pour dire qu'il fallait faire ça pendant la période jusqu'en 2024. Je suis bien consciente que c'est très court et je suis aussi consciente qu'il y a déjà des projets de revitalisation dans cette période prévue jusqu'en 2024, mais c'était pour dire qu'il y en a peut-être d'autres qui peuvent être planifiés pour plus tard et je trouverais opportun que cette motion soit prise en compte mais bien sûr pour la mise en œuvre, c'est clairement après 2024. Merci. »*

- **Soumise au vote, la motion du groupe Socialiste : « Pollution et risques d'inondation : nos cours d'eau méritent notre attention » est acceptée par 31 oui contre 1 non et 4 abstentions.**

14. Programme de législature 2021-2024

M. H. Assumani : *« Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, vous avez reçu le programme de législature. Ce programme est le fruit d'une réflexion qui nous a occupé depuis le début de cette législature. Dans ce programme, la volonté du Conseil communal est de relancer l'activité économique, de renforcer la collaboration avec les sociétés locales afin de favoriser l'attractivité résidentielle. Il est composé de 5 axes : rassembler, dynamiser, positionner, rayonner et développer durablement. Derrière ces 5 axes, on a des objectifs, pour certains en cours de réalisation, et d'autres qui vont venir dans un futur proche. Ce programme s'inscrit dans la vision de l'avenir que partage l'ensemble du Conseil communal. Cette vision commune porte bien au-delà de cette législature. Notre commune se place aujourd'hui en 6e position en nombre d'habitants dans le Canton. On est à peu près à 9'000 habitants aujourd'hui. Nous sommes donc un interlocuteur intournable du Canton. Pour terminer, la volonté du Conseil communal dans ce programme de législature est de développer, de préserver l'attractivité et la qualité du cadre de vie des citoyennes et des citoyens de La Grande Béroche. Ce programme de législature est aussi un outil promotionnel pour notre commune. Mesdames et Messieurs, je ne vous en dis pas plus, je vous laisse en prendre connaissance et vous faire votre propre avis. Merci pour votre attention. »*

Mme A. Hessler-Wyser : *« Je remercie le Conseil communal pour la présentation de ce beau document et de cette vision et j'ouvre le débat concernant ce programme de législature. »*

M. D. Camarda : « Au nom du parti Socialiste, un grand merci au Conseil communal pour ce travail. Il n'est certes pas évident de communiquer et de mettre en avant sur papier des thématiques qui sont sur leur bureau et essayer de communiquer la volonté de la direction prise. Un grand merci à eux. C'est une communication qui a été faite à la population, qui n'est pas forcément sensible à la politique, donc elle a été très bien faite de manière très globale et généraliste, peut-être pas assez percutant mais je le répète si c'est une communication générale à nos concitoyens, la manière de faire devait être sympathique, ce qui a bien été fait. Merci à vous de garder ce contact avec les concitoyens et de leur faire prendre conscience qu'effectivement la commune de La Grande Béroche, aujourd'hui, avec cette fusion, est devenue incontournable dans le paysage politique cantonal. Merci à vous. »

15. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Deux informations pour ma part. La première, concernant Roncinier, je vous informe que nous avons adjugé les travaux mi-octobre, donc le projet avance ce qui est un bon point.

Une seconde information pour les STEP notamment. Début septembre, nous avons rencontré le syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie. Cette grande STEP va bientôt faire l'objet de travaux de redimensionnement et nous nous sommes positionnés afin de savoir si elle pouvait potentiellement nous accueillir. Au niveau du syndicat la réponse est claire : c'est possible. Lors de la législature précédente, la COTECH avait plébiscité cette voie. Cependant, au niveau de la faisabilité c'est le flou artistique complet. Traverser les communes qui séparent La Grande Béroche de la Saunerie, acheminer les coûts par yacht, hélicoptères, éventuellement demander à Bühler de changer de domaine d'activités. Actuellement, les latitudes sont grandes et tout est envisageable, mais évidemment tout ne sera pas possible. Afin de nous aiguiller, nous avons pris contact avec le service cantonal de l'environnement où l'éventualité de conduites sous-lacustres a été évoquée, mais même au sein des services cantonaux, les avis divergent. Pour certains, cette solution est aussi inconcevable qu'une pizza Hawaï pour un italien, alors que pour d'autres elle constitue la solution pérenne par excellence. Dans tous les cas, cette étude de faisabilité figurera au budget des investissements 2022 et nous ne manquerons pas de tenir la COTECH au courant de l'avancée de cette thématique. Merci pour votre attention. »

M. Th. Pittet : « L'objectif du Conseil communal est de vraiment vous tenir au courant des dossiers qui sont en cours. Dans le domaine des finances, comme vous le savez tous, nous travaillons actuellement sur le budget. Nous voyons la commission financière les 25 octobre et 1^{er} novembre pour préparer ce budget 2022, si possible le plus serein possible. On constate que jusqu'à présent, depuis 2018, la commune n'a pas cessé de se désendetter, c'est-à-dire de rembourser des emprunts à terme. On est en train de commencer à planifier de futurs emprunts, notamment en lien avec les gros investissements dont ceux que l'on a votés ce soir et d'autres qui étaient déjà votés précédemment. Du point de vue de l'économie, on est en préparation de la séance avec la commission de la TEE, on se voit d'ailleurs mercredi pour en parler. Le but étant de rassembler, peut-être à une échelle un peu plus petite que ce qui a été fait au Forum économique en 2019, de rassembler des entreprises autour de thèmes particuliers, de pouvoir fédérer des mouvements de collaboration et d'activités économiques sur notre territoire. De plus, vous avez vu le communiqué de presse que le Conseil communal a sorti cet après-midi, concernant la fermeture des deux guichets de la Raiffeisen, programmée à 2025. Evidemment, nous déplorons cette situation mais malheureusement, la Raiffeisen reste seule autorité pour décider de comment elle

s'organise, comment elle planifie sa vision et son futur. Même si le Conseil communal n'est pas enchanté de cette situation, il ne peut que malheureusement l'accepter.

Au niveau des ports, au début de cette année, la COTECH a été consultée suite à un rapport pour la réfection de l'enrobée des places de port à terre, donc les places des riveurs et les places de parc au port de Bevaix. Un souhait supplémentaire a été demandé pour ce travail, de pouvoir couvrir toute une partie de ces places de parc. C'est en cours, contenu du calendrier, l'utilisation de la place pour ce projet reviendra en tout début d'année prochaine pour d'éventuels travaux au mois d'avril jusqu'à la mise en eau des bateaux. Le règlement des ports est encore en cours, avec encore quelques discussions avec le CNB, pour planifier les différents articles de ce règlement et les contacts sont déjà pris, on se réjouit que cela avance.

Au niveau de la sécurité, on a toute une série d'améliorations qui se font, notamment autour des écoles et des chemins piétonniers utilisés par les enfants : sécurisation de passages piétons, mise en évidence des proximités d'écoles pour les automobilistes avec du marquage au sol et du marquage vertical. On peut mentionner aussi que la rue du Débarcadère, donc celle qui nous mène depuis la route cantonale jusqu'ici, va être en travaux dans le courant du mois d'octobre, elle passera en zone 30 avec tous les aménagements nécessaires et en particulier un accès étudié à améliorer sur la rampe du parc du complexe de la Molière qui se trouve un petit peu plus haut.

Concernant le dicastère des cultes, qui m'a été transmis en début d'année par mon collègue Tom, vous n'êtes pas sans savoir que le pasteur de la Paroisse du Joran et titulaire a quitté son poste pour rejoindre le conseil synodal dont il a pris la présidence. La commune a été présente pour donner le message des autorités aussi bien pour ses au revoir d'ici, que pour sa nomination à la présidence. Et puis, l'église catholique romaine réfléchit à une fusion de paroisses, il y a deux paroisses qui sont concernées c'est celle de Béroche-Bevaix et celle de Boudry-Cortailod et la commune a été également consultée dans les projets de fusion. En conclusion, « où vais-je – où cours-je ? – dans quel état j'erre ? » c'est souvent difficile de se rendre compatible avec toutes ces casquettes que l'on doit changer régulièrement tout au cours de la journée. Je remercie ceux d'entre vous, qui se reconnaîtront forcément, pour la bière qu'ils nous offriront à la fin de cette soirée, pour moi ce sera un Coca. »

M. F. Del Rio : *« Je vais vous parler de la traversée de Montalchez qui est un sujet sur lequel on a eu l'occasion de m'interpeller dernièrement. Depuis le début de l'année, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire dans le cadre du traitement d'une ou l'autre des motions, finalement, rien ne ressemble aux autres années en raison du déplacement des élections au 25 octobre de l'année dernière et les premiers mois de l'année ont été particulièrement difficiles à gérer pour nous tous. C'est ainsi qu'on a péniblement réussi à trouver une date pour se coordonner entre services, je parle ici du service de la sécurité, des travaux publics et évidemment de la mobilité. Après avoir trouvé une date, il a fallu peaufiner quelques détails au niveau des arrêts de bus par exemple, au niveau de l'éclairage public et puis quelques optimisations au niveau de la signalisation. De fil en aiguille, on s'est retrouvé gentiment au mois de mai avec relativement peu de marge pour effectuer un appel d'offre digne de ce nom et avec directement au mois de juin quelques petits soucis, dont on a eu l'occasion de vous parler tout à l'heure : les inondations pour lesquelles tout l'équipage était sur le coup. Tout ça pour dire que c'est avec regret que je vous annonce que ces travaux n'auront pas lieu cette année et que la préparation des travaux pour l'année prochaine est déjà en cours. Je suis le premier déçu puisque j'ai défendu ce dossier devant le législatif contre certains courants et puis je me vois aujourd'hui contraint d'accepter ce retard mais les dossiers sont nombreux, les dossiers sont plus importants les uns que les autres et dans l'urgence je vous garantis qu'il est difficile de faire une sélection qui soit parfaitement défendable. Je profite de l'occasion pour prêcher pour ma paroisse, à l'occasion avoir un ou une employé-e pour la mobilité, ça ne serait pas un luxe vu tout ce que nous avons affronté au niveau législatif et les nouvelles contraintes qui n'arrêtent pas de nous tomber dessus. Je réponds volontiers à des questions s'il y en a tout à l'heure.*

Concernant la mobilité, nous avons débuté en collaboration avec l'Etat de Neuchâtel, l'Etat de Vaud, le Val-de-Travers et Rochefort une étude de mobilité liée au Creux-du-Van puisque l'année dernière, vous vous souvenez certainement de la période de l'été qui a vu arriver en masse des camping-cars et tout un trafic qui était extrêmement difficile d'organiser et de gérer, avec des fermetures de routes, ce qui n'est jamais très agréable et avec ce Creux-du-Van qui reste quand même un pôle d'attraction assez important. Cette étude a été menée, pour sa première phase et le diagnostic a été finalisé très dernièrement. Il apparaît, je dirais presque sans surprise, que l'année dernière était une année exceptionnelle mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire et donc ce résultat obtenu va nous servir à trouver des solutions pour ce qui ne fonctionne pas forcément très bien aujourd'hui et réfléchir à la question du parking et de comment amener les gens sur le site ou pas, par quel moyen et surtout pour le volet touristique, c'est de savoir comment est-ce que l'on peut profiter de ces retombées, comment est-ce que l'on peut capter ces gens un peu plus longtemps que simplement le temps de les laisser monter jeter leurs ordures au Creux-du-Van et de repartir aussi vite. Nous avons quand même des atouts importants dans notre région et c'est ainsi qu'avec quelques représentants des acteurs locaux, nous avons participé à un atelier justement dans le cadre de ce plan de mobilité « Creux-du-Van ». Alors, j'aurai l'occasion de vous en dire un tout petit peu plus au niveau de la commission de l'aménagement du territoire et des transports très prochainement.

Une autre thématique qui revient régulièrement, il s'agit du plan cantonal d'exploitation des matériaux lacustres, donc il s'agit des dragues que l'on voit essentiellement en ce moment à Chez-le-Bart et puis juste pour rappeler que c'est un dossier qui est quand même relativement ancien puisque la première mise à l'enquête date de janvier-février 2011, donc c'est un plan cantonal qui a été signé par le département en décembre 2010 déjà avec quelques péripéties qui ont amené les autorités cantonales au Tribunal fédéral qui via un arrêt du 16 juin 2014 a validé par d'autres processus qui avaient été engagés par le Canton mais qui a trouvé quand même une faille par rapport aux valeurs limites, autrement dit au respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Donc le canton a utilisé des valeurs limites d'émission qui sont applicables aux installations existantes et qui sont moins contraignantes que les valeurs limites de planification qui sont valables pour les nouvelles installations. Dans l'esprit du canton il s'agissait d'une concession qui existait déjà et il partait du principe que les installations étaient existantes, ce à quoi le Tribunal fédéral a dit non. Ensuite, effectivement vous avez pu entendre parler d'une nouvelle sanction par le Conseil d'Etat en mai 2019 pour cinq zones de dragage. Et puis, en ayant en tête que ce sont les autorités actuelles qui portent l'entière responsabilité de la validation de ce PAC. Il n'en est rien car nous avons la possibilité de nous prononcer à ce moment-là que sur l'unique question du bruit qui avait été remise en question par l'arrêt du Tribunal fédéral. Voilà, cela paraissait important que ce soit dit ici et que ce soit répété à la population le moment venu. Il ne s'agit pas d'accuser qui que ce soit par le passé mais simplement de prendre conscience qu'aujourd'hui accuser les autorités actuelles n'a pas de sens et n'est simplement pas correct. Par contre, nous restons très attentifs à la position de la drague en particulier face à la plage et nous avons continué de relever régulièrement la position de celle-ci et nous ne manquerons pas de signaler à qui de droit une quelconque violation du règlement qui est en vigueur et qui stipule que la drague doit, en période estivale en juillet-août, se trouver à 250 mètres du rivage, sauf erreur de ma part. Chaque année, il y a un bilan qui doit être transmis aux autorités cantonales avec également la planification des interventions sur l'année suivante. Nous avons demandé d'avoir ces éléments pour pouvoir avoir un œil dessus et veiller au respect des règles, mais aussi veiller, pour la population riveraine, à ce que ce soit fait vraiment de la meilleure façon possible et que toutes les possibilités aient été abordées de la part de l'entreprise qui exploite. Je crois que le palmier il n'est pas utile d'y revenir, la presse en a parlé dernièrement. Simplement, sachez que je compte relancer l'Etat pour qu'une discussion avec la population, un débat avec la population puisse avoir lieu et que cette dernière soit finalement renseignée sur ce nouveau projet qui est arrivé dans l'eau et là aussi, c'est un projet qui date de bientôt une dizaine d'années, palmier initialement prévu

à l'établissement des peines de Gorgier et qui mesurait 18 mètres de haut à l'époque. Donc là aussi, c'est le canton qui traitera les oppositions, la commune aura pour tâche théoriquement, si elle ne trouve rien à redire du point de vue réglementaire et légal, elle n'aura d'autre choix que finalement signer le permis de construire. Là aussi, si vous avez des questions, c'est volontiers. »

M. T. Egger : « Concernant la salle de gym de Gorgier, vous vous souvenez que votre autorité a accepté, le 15 mars, un crédit de CHF 350'000.- donc le projet avance. Une commission des utilisateurs a déjà été consultée, on a déjà pu échanger à ce sujet. Sachez que selon ce même rapport présenté à votre autorité le 15 mars, les travaux étaient prévus en cette fin d'année et il est prévu maintenant de débiter les travaux à Pâques 2022 pour des raisons organisationnelles notamment en lien avec les TP qui exploitent actuellement le site et qui pourront encore l'exploiter tout l'hiver. Et puis peut-être par rapport à ça, c'était prévu une demande de crédit durant cet automne, la demande de crédit sera faite en début d'année prochaine quand on aura reçu la plupart des offres, de cette façon on pourra ficeler le budget final mais que vous sachiez d'ores et déjà, les CHF 5'500'000.- qui étaient formulés à la base seront largement dépassés de l'ordre de 20%, c'est le montant que l'on a dernièrement. Sachez également que la structure qui est prévue à la base, c'était béton et métal et dorénavant ce sera béton et bois communal et cela bien entendu ça sera décrit dans le rapport qui sera présenté en début d'année prochaine. Concernant un autre crédit que votre autorité a accepté en mars, la place de jeux à Montalchez, vous saviez aussi les éléments qu'il fallait encore obtenir avant de pouvoir enfin réussir à avoir cette place de jeux, donc les éléments on commence gentiment à les avoir, notamment l'achat du terrain. Nous avançons à ce sujet-là et sachez que vous serez informés de tout ce qui se passe à ce sujet. Et puis, une dernière chose concernant les panneaux solaires photovoltaïques, il y a la commission TEE qui a été consultée à ce sujet-là, ils vont commencer à être installés cet automne. Comme vous le savez, il y a eu une problématique en terme d'approvisionnement, notamment en panneaux solaires, mais ils seront installés d'ici cet automne de façon à avoir une production d'ici cet hiver, voire surtout au printemps prochain.

M. H. Assumani : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai également quelques informations à vous dire. Comme vous le savez, le Conseil communal a lancé un sondage pour les jeunes à la rentrée scolaire depuis le 16 août. Ce sondage demande aux jeunes ce qui leur manque à la commune pour pouvoir proposer quelque chose vu que les jeunes ont été impactés par la Covid. Le sondage s'est terminé le 17 de ce mois-ci et là on attend une analyse de ce sondage pour les résultats.

Deuxième information, c'est une information qui concerne, comme vous l'avez vu aussi par les médias, le projet Maé. Le canton a fait un appel à un projet qui s'appelle le projet Maé. C'est un projet en fait qui parle de « Ma journée à l'école » et c'est une approche novatrice du canton de Neuchâtel. Ça concerne « Mes apprentissages à l'école », c'est-à-dire les heures de cours, « Midi à l'école », c'est-à-dire le repas de midi lors des journées complètes d'école, « Mes activités à l'école », c'est-à-dire les devoirs surveillés et les activités extra-scolaires organisées avec la collaboration de sociétés locales. Elle a pour objectif de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Cette approche novatrice va permettre aussi de promouvoir l'égalité des chances et renforcer surtout l'attractivité résidentielle cantonale et communale. Les parents des écoliers en 2020 ont répondu avec 76% d'avis favorables à ce sondage et La Grande Béroche fait partie des communes qui y a répondu favorablement. Le 1^{er} septembre, le Canton a fait appel à des projets et la commune, étant donné que la population de La Grande Béroche avait répondu largement à ce sondage, le Conseil communal a mandaté la directrice du parascolaire et la direction de l'école pour étudier comment soumettre un projet. D'ici au 1^{er} décembre, le Conseil communal va décider s'il faut vraiment envoyer ce projet ou pas et si le projet est retenu, je repasserai vers vous avec un rapport bien détaillé pour l'avancement de ce projet.

L'autre information concerne la fête nationale. Comme vous le savez, la Commune de La Grande Béroche a organisé une fête le 31 juillet a eu lieu en Seraize sur présentation du pass Covid. Pour permettre aux personnes non vaccinées de participer à cette fête, le Conseil communal a sollicité l'appui de la Ligue pulmonaire neuchâteloise pour réaliser les tests. Il y a eu plus de 400 personnes qui ont répondu favorablement à cette fête et ce malgré la météo qui n'était pas favorable du tout. Par rapport aux tests, il y a eu 70 tests qui ont été réalisés par la Ligue pulmonaire et je tiens aussi à les remercier. Et puis, la commune a reçu pas mal de remerciements et des retours positifs de la part de la population par rapport à la réussite de cette manifestation.

Dans la foulée, la commune a aussi organisé la réception des sociétés locales le 2 septembre, avec 70 sociétés invitées et la moitié qui a répondu favorablement. On a aussi reçu des échos positifs par rapport à ça.

Récemment aussi la commune a organisé la réception des nouveaux habitants et des naturalisés, cette réception a été organisée avec l'appui de la commission des naturalisations et la commission des relations publiques que je remercie, et notamment les 3 personnes qui ont participé à cette organisation, c'est-à-dire M. Maximilien Ignoto, Mme Sandra Tazzer et Mme Maëlle Petitpierre. Sans eux, cette manifestation n'aurait pas eu lieu. A savoir qu'il y a eu 116 nouveaux habitants et 10 naturalisés qui ont répondu à cette invitation.

Une autre information concerne la nouvelle structure parascolaire de Gorgier, qui a ouvert ses portes le 16 août et qui s'appelle le Tréma. Vous allez recevoir une invitation pour une visite qui se fera sur inscription au vu de la situation sanitaire. Vous pouvez déjà réserver la date du 27 octobre pour cette manifestation. »

16. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. H. Assumani : « *Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, dans la salle, Mme Anne Cosandier, chancelière adjointe de la commune de La Grande Béroche, prendra sa retraite le 31 octobre de cette année, c'est-à-dire dans quelques jours. Après 20 années passées au service de la collectivité publique, elle terminera son activité déjà cette fin de semaine et nous aurons encore l'occasion de la fêter. Mme Anne Cosandier a été engagée en 2001 en tant qu'administratrice de la commune de Fresens, elle a ensuite fonctionné comme vice chancelière de la commune de La Grande Béroche dès le 1er janvier 2018. Grâce à ses bonnes relations, elle nous a particulièrement aidés à faire le trait d'union entre l'administration de la nouvelle commune de La Grande Béroche et les habitants des villages de Fresens, Montalchez et Vaumarcus. Elle a notamment été un contact privilégié avec les comités des assemblées villageoises. Nous la remercions vivement de sa bonne humeur, de son enthousiasme et bien évidemment surtout pour son travail qu'elle a effectué et son dévouement pour la commune de La Grande Béroche et le village de Fresens. Nous avons le plaisir de la remercier, une petite attention lui est réservée. »*

Le public applaudit.

Mme A. Cosandier : « *Merci beaucoup pour cette gentille attention et merci à vous tous d'avoir la plupart du temps approuvé mes procès-verbaux, qui m'ont des fois donnés des sueurs froides, la peur de l'enregistreur qui tombe en panne et puis rien ne s'est passé finalement, c'est bien allé. En tout cas merci, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler à La Grande Béroche avec mes collègues, avec l'exécutif, le législatif, et le chancelier. Merci encore et bonne fin de soirée. »*

M. H. Assumani : « Merci Mme Cosandier. Pour la remplacer, le Conseil communal a nommé Mme Elisa Coucheman au poste de chancelière adjointe dès le 1^{er} novembre 2021. Mme Elisa Coucheman, âgée de 24 ans, travaille au sein de l'administration communale depuis trois ans. Elle est au bénéfice d'un Bachelor en économie d'entreprise à la HEG-Arc. Nous la félicitons pour sa nomination et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Merci beaucoup. Félicitations à notre nouvelle venue et bon vent et bonne retraite à Mme Cosandier, encore tous nos remerciements. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 23h07.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Saint-Aubin-Sauges, le 15 novembre 2021